



États financiers consolidés annuels de Groupe Alithya inc.

Pour les exercices clos les 31 mars 2022
et 2021

Alithya 

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des cabinets d'experts-comptables inscrit indépendant	3
États consolidés du résultat net et du résultat global	7
États consolidés de la situation financière	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	10
1. Lois applicables et nature des activités	11
2. Résumé des principales méthodes comptables	11
3. Regroupement d'entreprises	31
4. Débiteurs et autres créances	35
5. Immobilisations corporelles	36
6. Contrats de location	36
7. Immobilisations incorporelles	38
8. Goodwill	38
9. Créiteurs et charges à payer	40
10. Dette à long terme	41
11. Impôts sur le résultat	43
12. Capital-actions	45
13. Engagements et éventualités	52
14. Parties liées	53
15. Résultat par action	54
16. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	55
17. Renseignements complémentaires sur le résultat consolidé	56
18. Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	57
19. Charges financières nettes	57
20. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie	58
21. Informations sectorielles et géographiques	58
22. Instruments financiers	59
23. Informations à fournir concernant le capital	64
24. Événement postérieur	66



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Groupe Alithya inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière ci-joint de Groupe Alithya inc. (la « société ») au 31 mars 2022, de l'état consolidé du résultat net et du résultat global, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie connexes pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états consolidés financiers de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et nous n'avons pas pour mission d'effectuer un tel audit. Dans le cadre de notre audit, nous sommes tenus d'acquiescer une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas une telle opinion.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Notre audit comporte la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Notre audit comporte également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Nous agissons à titre d'auditeurs de la société depuis 2021.

KPMG A.M.L. / S.E.N. C.R.L.

Montréal, Canada
Le 16 juin 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue de la Gauchetière Ouest,
Montréal (Québec)
H3B 4L8
T 514 878-2691

Au conseil d'administration et aux actionnaires
de Groupe Alithya inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit de l'état de la situation financière consolidé ci-joint de la société Groupe Alithya inc. (ci-après « la société »), au 31 mars 2021, et les états consolidés du résultat net et du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, ainsi que les notes complémentaires (collectivement, « les états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Fondement de l'opinion

La direction de la société est responsable des états financiers consolidés. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (United States) (PCAOB) et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire effectuer un audit de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avons pas pour mission d'effectuer un tel audit. Dans le cadre de notre audit, nous sommes tenus d'acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière sans être tenus d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. En conséquence, nous n'exprimons pas une telle opinion.

Notre audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Notre audit comporte également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion d'audit.

Nous avons agi en tant qu'auditeur de la société de 2012 à 2021.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal, Canada
Le 9 juin 2021

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2022	2021
		\$	\$
Revenus	21	437 885	287 643
Coût des revenus	17	321 732	204 626
Marge brute		116 153	83 017
Charges d'exploitation			
Charges de vente, générales et administratives	17	98 838	81 723
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	18	11 617	2 321
Amortissement	17	5 435	3 767
Amortissement des immobilisations incorporelles	7	14 285	11 739
Perte (gain) de change		(26)	473
		130 149	100 023
Perte d'exploitation		(13 996)	(17 006)
Charges financières nettes	19	4 579	3 274
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir		—	(660)
Perte avant impôts		(18 575)	(19 620)
Charge (recouvrement) d'impôts			
Exigibles	11	(20)	1 515
Différés	11	(3 007)	(3 797)
		(3 027)	(2 282)
Perte nette		(15 548)	(17 338)
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui peuvent être classés ultérieurement en résultat net</i>			
Écart de conversion cumulatif des filiales étrangères consolidées		(439)	(6 631)
		(439)	(6 631)
Perte globale		(15 987)	(23 969)
Perte de base et diluée par action	15	(0,18)	(0,30)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au		31 mars	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)		2022	2021
	Notes	\$	\$
Actifs			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie		17 655	6 903
Liquidités soumises à des restrictions		3 254	—
Débiteurs et autres créances	4	100 867	69 363
Impôts à recevoir		—	642
Travaux en cours		17 272	9 924
Crédits d'impôt à recevoir		8 515	4 936
Charges payées d'avance		6 162	3 923
		153 725	95 691
<i>Actifs non courants</i>			
Liquidités soumises à des restrictions		—	3 233
Crédits d'impôt à recevoir		11 873	7 809
Autres actifs		1 303	—
Immobilisations corporelles	5	10 412	8 449
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	15 146	11 118
Immobilisations incorporelles	7	101 927	36 590
Actifs d'impôts différés	11	7 247	7 465
Goodwill	8	146 088	72 906
		447 721	243 261
Passifs et capitaux propres			
<i>Passifs courants</i>			
Créditeurs et charges à payer	9	89 660	51 571
Revenus différés		20 409	10 288
Tranche courante des obligations locatives	6	3 510	1 923
Tranche courante de la dette à long terme	10	19 316	35 134
		132 895	98 916
<i>Passifs non courants</i>			
Dette à long terme	10	87 360	19 817
Obligations locatives	6	17 753	13 536
Passifs d'impôts différés	11	9 962	2 980
		247 970	135 249
<i>Capitaux propres</i>			
Capital-actions	12	305 222	197 537
Déficit		(111 654)	(96 190)
Cumul des autres éléments du résultat global		(947)	(508)
Surplus d'apport		7 130	7 173
		199 751	108 012
		447 721	243 261
Engagements et éventualités	13		
Événement postérieur	24		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	Actions en circulation	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total
		Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2021		58 695 438	197 537	(96 190)	(508)	7 173	108 012
Perte nette		—	—	(15 548)	—	—	(15 548)
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(439)	—	(439)
Résultat global total		—	—	(15 548)	(439)	—	(15 987)
Rémunération fondée sur des actions	12	—	—	—	—	1 792	1 792
Rémunération fondée sur des actions attribuée lors d'acquisitions d'entreprises	12	—	—	—	—	1 524	1 524
Émission d'actions à droit de vote subalterne en contrepartie de l'acquisition de R3D Conseil inc.	3, 12	25 182 676	80 585	—	—	—	80 585
Émission d'actions à droit de vote subalterne dans le cadre du placement privé	12	8 143 322	24 686	—	—	—	24 686
Actions achetées à des fins d'annulation	12	(349 400)	(1 244)	84	—	—	(1 160)
Émission d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	12	834 324	2 935	—	—	(2 935)	—
Émissions d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne à la suite de l'exercice d'options sur actions	12	155 382	528	—	—	(229)	299
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAD	12	63 874	195	—	—	(195)	—
Total de l'apport des actionnaires et des distributions aux actionnaires		34 030 178	107 685	84	—	(43)	107 726
Solde au 31 mars 2022		92 725 616	305 222	(111 654)	(947)	7 130	199 751
Solde au 31 mars 2020		58 073 517	195 335	(78 780)	6 123	4 691	127 369
Perte nette		—	—	(17 338)	—	—	(17 338)
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(6 631)	—	(6 631)
Résultat global total		—	—	(17 338)	(6 631)	—	(23 969)
Rémunération fondée sur des actions	12	—	—	—	—	1 537	1 537
Rémunération fondée sur des actions attribuée lors d'acquisitions d'entreprises	12	—	—	—	—	4 051	4 051
Émission d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne à la suite de l'exercice d'options sur actions	12	156 132	484	—	—	(184)	300
Émission d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'acquisition des droits relatifs à la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises	12	458 071	1 686	—	—	(1 686)	—
Émission d'actions à droit de vote subalterne découlant du règlement d'UAD	12	7 718	32	—	—	(32)	—
Rachat de titres de capitaux propres émis lors d'acquisition d'entreprises	12	—	—	(72)	—	(1 204)	(1 276)
Total de l'apport des actionnaires et des distributions aux actionnaires		621 921	2 202	(72)	—	2 482	4 612
Solde au 31 mars 2021		58 695 438	197 537	(96 190)	(508)	7 173	108 012

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Exercices clos les 31 mars	
		2022	2021
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(15 548)	(17 338)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement		19 720	15 506
Amortissement des charges financières	19	277	242
Rémunération fondée sur des actions	12	3 316	5 588
Perte de change non réalisée		299	1 291
Gain de change au titre du remboursement de la dette à long terme		(250)	(879)
Annulation du prêt accordé dans le cadre du PPP	10	(5 868)	(1 898)
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat	19	823	835
Perte dans le cadre de la cession d'immobilisations corporelles		—	218
Perte dans le cadre de la cession d'immobilisations incorporelles	7	262	—
Autres		(533)	(138)
Impôts différés	11	(3 007)	(3 797)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	20	(1 120)	(86)
		<u>13 919</u>	<u>16 882</u>
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		<u>(1 629)</u>	<u>(456)</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(1 719)	(2 104)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	(1 361)	(166)
Liquidités soumises à des restrictions		(21)	(1 021)
Rachat de titres de capitaux propres émis lors d'acquisitions d'entreprises	12	—	(1 276)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(15 705)	—
Actifs au titre de droits d'utilisation		(132)	—
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<u>(18 938)</u>	<u>(4 567)</u>
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes	16	156 768	53 471
Remboursement de la dette à long terme	16	(146 509)	(49 867)
Exercice d'options sur actions	12	299	300
Remboursement des obligations locatives	6	(2 688)	(1 397)
Émission d'actions, déduction faite des coûts d'émission d'actions	12	24 686	—
Actions achetées à des fins d'annulation	12	(1 160)	—
Incitatifs à la location	6	—	917
Flux de trésorerie nets découlant des activités de financement		<u>31 396</u>	<u>3 424</u>
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie		(77)	(308)
Variation nette de la trésorerie		<u>10 752</u>	<u>(1 907)</u>
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice		<u>6 903</u>	<u>8 810</u>
Trésorerie, à la clôture de l'exercice		<u>17 655</u>	<u>6 903</u>
Montants payés en trésorerie (inclus dans les flux de trésorerie découlant des (affectés aux) activités d'exploitation)			
Intérêts payés		3 148	1 831
Impôts payés (recouvrés)		(354)	574

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

1. LOIS APPLICABLES ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Alithya inc. (« Alithya » ou la « Société ») et ses filiales (collectivement avec Alithya, le « Groupe ») sont des chefs de file en stratégie et en transformation numérique. L'offre intégrée d'Alithya repose sur quatre piliers d'expertise : les stratégies d'affaires, les solutions infonuagiques d'entreprise, les services applicatifs et les données et l'analytique. Outre des solutions et des services, le Groupe déploie des experts-conseils afin de concevoir, bâtir et mettre en œuvre des solutions novatrices et efficaces pour répondre aux enjeux d'affaires complexes et uniques de ses clients dans les domaines des services financiers, de l'assurance, de l'énergie renouvelable, manufacturier, des télécommunications, du transport et de la logistique, des services professionnels, de la santé et du gouvernement.

Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (les « actions à droit de vote subalterne ») de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et au NASDAQ Capital Market (« NASDAQ ») sous le symbole « ALYA ».

La Société est la société mère ultime du Groupe, et son siège social est situé au 1100, boulevard Robert-Bourassa, bureau 400, à Montréal (Québec), Canada H3B 3A5.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le 16 juin 2022, le conseil d'administration (le « Conseil ») a approuvé et autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour ce qui suit :

- les actifs identifiables acquis et les passifs et les passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, qui sont habituellement évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition;
- les obligations liées à un contrat de location, qui sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements au titre de contrats de location qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location;
- les accords de paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution, conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de sa capacité de diriger les activités de l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse d'être exercé.

Les méthodes comptables des filiales ont été ajustées au besoin pour en assurer la conformité avec celles adoptées par le Groupe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Toutes les transactions intragroupe et tous les soldes intragroupe, de même que tout produit et toute charge latents découlant des transactions intragroupe, sont éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés englobent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. La date de clôture de toutes les filiales est le 31 mars. Voici les principales filiales de la Société :

Entité	Territoire	2022 Pourcentage de participation	2021 Pourcentage de participation
Alithya Canada Inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Services-Conseils Inc.	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Digital Technology Corporation	Ontario, Canada	100 %	100 %
Alithya France SAS	France	100 %	100 %
Alithya USA, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Financial Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Ranzal LLC	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Zero2Ten, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Fullscope Solutions, Inc.	Delaware, É.-U.	100 %	100 %
Matricis Informatique Inc. ^{a)}	Québec, Canada	100 %	100 %
Alithya Travercent LLC ^{a)}	Texas, É.-U.	100 %	100 %
Alithya Askida Services Conseils inc. ^{a)}	Québec, Canada	–	100 %
Solutions Alithya Askida inc. ^{a)}	Québec, Canada	–	100 %
Pro2P Services Conseils Inc. ^{a)}	Canada	–	100 %
Alithya Solutions Canada Inc. ^{a)}	Canada	100 %	100 %
Alithya services TI inc. ^{a)}	Canada	100 %	–
Vitalyst, LLC	Delaware, É.-U.	100 %	–
Alithya Numérique Maroc SARLAU	Maroc	100 %	–

^{a)} Au 31 mars 2022, ces filiales ont soit été liquidées, dissoutes ou fusionnées, soit leurs actifs et leurs passifs ont été transférés à d'autres sociétés du Groupe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe comptabilise ses regroupements d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le Groupe comptabilise le goodwill comme l'excédent du coût de l'acquisition sur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables acquises et les passifs pris en charge à leur juste valeur à la date d'acquisition et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. La juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs pris en charge est fondée sur les hypothèses de la direction, y compris celles qui seraient formulées par les participants au marché, agissant dans leur intérêt économique. Ces hypothèses comprennent les flux de trésorerie futurs attendus découlant des immobilisations incorporelles identifiées. Le goodwill comptabilisé se compose de la valeur économique future associée à la main-d'œuvre acquise et des synergies déterminées avec les activités du Groupe qui sont principalement attribuables à la réduction des coûts et aux nouvelles occasions d'affaires. La détermination de la juste valeur comprend l'établissement d'estimations relatives aux immobilisations incorporelles acquises, aux immobilisations corporelles, aux litiges, à la provision pour pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus, aux autres contrats déficitaires, aux impôts et aux autres réserves pour éventualités. Les estimations comprennent la prévision des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Les variations subséquentes de la juste valeur sont ajustées en fonction du coût d'acquisition, si elles constituent des ajustements de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période comprise entre la date d'acquisition et la date à laquelle tous les renseignements importants nécessaires à la détermination de la juste valeur sont disponibles, sans excéder 12 mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

L'information financière contenue dans les présents états financiers consolidés du Groupe est présentée en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité dans le groupe établit sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments qui figurent dans les états financiers consolidés de chaque entité sont mesurés en fonction de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce des activités.

Soldes et opérations en devises

Les revenus, les charges, ainsi que les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date d'opération, à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion réalisés et non réalisés résultant du règlement de telles opérations et de la réévaluation d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Activités étrangères

Dans les états financiers consolidés du Groupe, les actifs, les passifs et les opérations des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont tous convertis en dollars canadiens lors de la consolidation. La monnaie fonctionnelle des entités du Groupe est demeurée inchangée au cours de la période de présentation de l'information financière. Au moment de la consolidation, les actifs et les passifs ont été convertis en dollars canadiens au cours de clôture à la date de clôture. Les ajustements du goodwill et de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère ont été traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et convertis en dollars canadiens au cours de clôture. Les revenus et les charges ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen au cours de la période de présentation de l'information. Les écarts de change sont débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global et comptabilisés dans la réserve des écarts de conversion dans les capitaux propres. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, les montants cumulés des écarts de conversion connexes comptabilisés dans les capitaux propres sont reclassés dans les états consolidés du résultat net et comptabilisés dans le profit ou la perte sur cession.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur opérationnel consiste en une composante du Groupe qui exerce des activités pouvant générer des revenus et entraîner des dépenses, incluant les revenus et les dépenses avec les autres secteurs du Groupe. Une entité doit présenter de l'information de manière distincte sur chaque secteur opérationnel, ou combiner en un secteur à présenter des secteurs opérationnels qui présentent des caractéristiques économiques semblables ou qui n'atteignent pas les seuils quantitatifs pour constituer un secteur à présenter.

Le Groupe a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte un seul secteur à présenter en raison de caractéristiques similaires de ses secteurs opérationnels, y compris des caractéristiques économiques semblables, la nature des services fournis à ses clients, les types de clients qui composent sa clientèle et le cadre réglementaire dans lequel le Groupe exerce ses activités.

COMPTABILISATION DES REVENUS, DES TRAVAUX EN COURS ET DES REVENUS DIFFÉRÉS

Le Groupe tire des revenus principalement de la prestation de services de consultation dans le secteur des technologies de l'information, notamment de l'implantation de systèmes et de stratégies. Ces services sont fournis aux termes d'ententes comportant des mécanismes de tarification variables.

Pour déterminer si des revenus doivent être comptabilisés ou non, le Groupe applique ces cinq étapes :

- identification du contrat conclu avec un client;
- identification des obligations de prestation;
- détermination du prix de transaction;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations;
- comptabilisation des revenus lorsque les obligations de prestation sont remplies ou à mesure qu'elles sont remplies.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le prix de transaction total pour un contrat est réparti entre les différentes obligations de prestation en fonction de leur prix de vente spécifique. Les revenus sont comptabilisés soit à un moment précis ou progressivement lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) les obligations de prestation en transférant les biens ou les services promis à ses clients, notamment une contrepartie variable comme des escomptes, des ristournes, des pénalités liées au niveau de service et des incitatifs. La contrepartie variable est estimée ce basant sur la valeur estimatif ou celle du montant le plus probable, et prise en compte dans la seule mesure où il est très probable qu'aucun renversement important des revenus comptabilisés ne sera effectuée. Pour poser ce jugement, la direction prendra surtout en considération l'ensemble des renseignements dont elle dispose alors, la connaissance qu'a le Groupe du client ou du secteur d'activité, le type de services à fournir et les modalités contractuelles propres à chaque accord.

Le Groupe comptabilise les passifs aux termes de contrats à titre de contrepartie reçue relativement à des obligations de prestation non remplies et présente ces montants à titre de revenus différés dans l'état de la situation financière. De plus, le Groupe utilise une méthode semblable lorsqu'il remplit des obligations de prestation avant de recevoir une contrepartie : il comptabilise alors des travaux en cours ou une créance dans l'état de la situation financière, selon qu'un facteur autre que l'écoulement du temps est requis ou non avant que la contrepartie soit exigible.

Certains des accords conclus par le Groupe peuvent comprendre des dispositions sur l'acceptation des clients. Chaque disposition est analysée afin de déterminer si le processus de génération du profit est terminé lorsque le service est offert. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une acceptation officielle du client pour comptabiliser les revenus, à condition que le Groupe fasse la démonstration objective que les critères stipulés dans les dispositions d'acceptation sont remplis. Certains critères analysés comprennent notamment l'expérience antérieure avec des types d'accords similaires, que les dispositions d'acceptation soient propres au client ou incluses dans tous les accords, la durée de l'échéance d'acceptation et l'expérience antérieure avec le client en question.

Les modifications de contrat constituent des changements qui touchent l'étendue et/ou le prix d'un contrat et qui sont approuvés par les parties au contrat. L'approbation peut se faire par écrit ou verbalement, ou découler implicitement des pratiques d'affaires habituelles des parties et elle est juridiquement exécutoire. Le Groupe comptabilise les modifications comme un contrat distinct si les modifications viennent ajouter d'autres biens ou services distincts dont le prix est établi proportionnellement aux prix de vente spécifiques, ou si les biens ou les services qui demeurent différent de ceux qui sont déjà transférés. Autrement, les modifications sont plutôt comptabilisées comme faisant partie du contrat initial.

Accords fondés sur le temps et les ressources – Les revenus des services de consultation et de soutien et des implantations de systèmes aux termes d'accords fondés sur le temps et les ressources sont comptabilisés à mesure que la prestation des services a lieu.

Accords à prix forfaitaire – Les revenus de consultation et d'implantation de systèmes aux termes d'accords à prix forfaitaire dont le résultat peut être estimé de façon fiable sont comptabilisés progressivement selon la méthode d'évaluation de la progression déterminée par les efforts du Groupe ou les données relatives à la satisfaction de l'obligation de prestation par rapport aux données sur les prévisions au total. Le Groupe se sert principalement des coûts de main-d'œuvre ou des heures de travail pour évaluer l'avancement menant à la réalisation. Cette méthode s'appuie sur des estimations du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou du total des heures de travail attendues pour l'achèvement du service, estimations qui sont comparées aux coûts de main-d'œuvre engagés ou aux heures de travail effectuées jusqu'alors en vue d'obtenir une estimation du pourcentage des revenus effectivement touchés. La direction analyse régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou des heures de travail attendues. Si le résultat d'un accord ne peut pas être estimé de façon fiable, les revenus sont comptabilisés jusqu'à concurrence des coûts relatifs à l'accord engagés dont le recouvrement est probable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Accords fondés sur le service – Le client verse des honoraires récurrents en contrepartie d'un service mensuel récurrent (généralement un service de soutien). Les revenus tirés de ces accords sont constatés au fil du temps.

Revenus tirés des logiciels – Les revenus tirés des logiciels proviennent de la revente de certains logiciels de série de tiers fournisseurs et de l'entretien. La majorité des logiciels vendus par le Groupe sont livrés par voie électronique. Pour les logiciels livrés par voie électronique, le Groupe considère qu'il y a transfert de contrôle lorsque le client a) prend possession du logiciel par téléchargement (c'est-à-dire lorsque le client prend possession des données électroniques sur son équipement informatique), ou b) a reçu des codes d'accès qui lui permettent de prendre immédiatement possession du logiciel sur son équipement informatique conformément à une entente ou à un bon de commande pour le logiciel. Dans tous les cas, la revente de logiciels de tiers fournisseurs et le service d'entretien sont comptabilisés sur une base nette. Les logiciels créés par le Groupe et l'entretien associé sont présentés sur une base brute, mais ils sont négligeables pour toutes les périodes présentées.

Les revenus tirés des logiciels de tiers fournisseurs et des services d'entretien sont constatés au moment de la livraison du logiciel, puisque la garantie et l'entretien connexes sont assurés par le fournisseur principal du logiciel et non par le Groupe.

Les abonnements aux services d'apprentissage, dont les clients peuvent se prévaloir en tout temps et de manière illimitée, sont comptabilisés progressivement, selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

Le Groupe conclut des accords comportant plusieurs obligations d'exécution qui comprennent habituellement des logiciels, des services de soutien (ou d'entretien) après la signature de l'accord et des services de consultation. Aux termes des accords qui comportent plusieurs obligations d'exécution, le prix de transaction doit être attribué à chaque obligation d'exécution en fonction d'un prix de vente distinct relatif. Le Groupe a déterminé des prix de vente distincts pour chacune des obligations d'exécution dans le cadre de l'évaluation des accords comportant plusieurs obligations d'exécution. Le Groupe a fixé des prix de vente distincts pour les services de consultation en fonction d'un taux horaire fixe et uniforme pour les transactions autonomes. Le Groupe a fixé des prix de vente distincts pour les logiciels au moyen de prix de vente uniformes pour les composants logiciels. Le Groupe a fixé des prix de vente distincts pour l'entretien en fonction des prix observables pour les renouvellements distincts.

Pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus – Des pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus peuvent survenir en raison de coûts supplémentaires liés au contrat qui n'ont pas été prévus au moment de la passation du contrat. Les pertes au titre de contrats sont évaluées au montant de l'excédent des coûts marginaux estimatifs, notamment les coûts directs de la main-d'œuvre et des ressources, par rapport au total des revenus estimatifs tirés du contrat. Les pertes estimatives au titre de contrats qui génèrent des revenus sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle il est probable qu'une perte sera subie. La perte attendue est tout d'abord portée en diminution des coûts connexes capitalisés liés au contrat, le cas échéant. L'excédent est ensuite comptabilisé à titre d'obligation de prestation dans les contrats de clients au poste Créditeurs et charges à payer. La direction analyse régulièrement la rentabilité des accords et les estimations sous-jacentes.

Travaux en cours et revenus différés – Les montants comptabilisés à titre d'excédent des revenus aux factures sont classés comme des travaux en cours. Les montants reçus avant la prestation des services sont classés comme des revenus différés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation et décomptabilisation

La comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers se fait lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, qu'il est réglé, qu'il est annulé ou qu'il expire.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des débiteurs et autres créances qui ne comportent pas une composante de financement importante et qui sont évalués au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers, autres que ceux efficaces et désignés comme étant des instruments de couverture, sont classés dans les catégories suivantes :

- le coût amorti;
- la juste valeur par le biais du résultat net;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le classement est déterminé par les deux points suivants :

- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

L'ensemble des revenus et des charges liés aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la dépréciation des débiteurs et autres créances, qui est présentée dans les charges de vente, générales et administratives.

Au cours des exercices présentés, le Groupe n'a aucun actif financier classé dans les catégories de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou de la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les actifs remplissent les conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net) :

- ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si l'effet de l'actualisation est non significatif. La trésorerie, les liquidités soumises à des restrictions ainsi que les débiteurs et autres créances du Groupe se situent dans cette catégorie d'instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation d'actifs financiers et travaux en cours

Les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations qui sont de nature prospective pour comptabiliser les pertes de crédit attendues : le « modèle de pertes de crédit attendues ». Les instruments qui entrent dans le champ d'application des dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 comprenaient les prêts et autres actifs financiers sous forme d'instruments d'emprunt évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les débiteurs et autres créances et les travaux en cours comptabilisés et évalués selon IFRS 15 et les engagements de prêts et certains contrats de garantie financière (pour l'émetteur) non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues du Groupe ne sont pas importantes.

Le Groupe tient compte d'un large éventail d'informations lors de l'appréciation du risque de crédit et de l'évaluation des pertes de crédit attendues, ce qui comprend des informations sur les événements passés, les circonstances actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

Lors de l'application de cette approche prospective, une distinction est faite entre les instruments financiers suivants :

- ceux qui n'ont pas subi de détérioration importante au chapitre de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale ou qui comportent un risque de crédit faible (« stade 1 »);
- ceux qui ont subi une détérioration importante au chapitre de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« stade 2 »).

Le « stade 3 » couvrirait les actifs financiers pour lesquels il y a une indication objective de dépréciation à la date de clôture.

Les « pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir » sont comptabilisées pour la première catégorie, tandis que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie des instruments financiers sont comptabilisées pour la deuxième catégorie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

La période maximale prise en compte aux fins d'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Débiteurs et autres créances et travaux en cours

Le Groupe utilise la méthode simplifiée pour la comptabilisation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours et il inscrit la correction de valeur à titre de pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Ces pertes constituent les insuffisances attendues dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du risque de défaillance à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. Pour le calcul, le Groupe utilise l'expérience antérieure, des indicateurs externes et des informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

Le Groupe évalue la dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours en fonction du nombre de jours pendant lesquels l'ensemble des comptes de clients sont en souffrance, étant donné que des clients qui disposent d'échéances de paiement semblables partagent des caractéristiques sur le plan du risque de crédit. De plus, le Groupe évalue la dépréciation des débiteurs et autres créances et des travaux en cours en fonction de chaque client selon les risques particuliers identifiés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, à moins que le Groupe ait désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur avec les gains ou les pertes comptabilisés en résultat net.

Tous les frais liés aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument sont comptabilisés au titre des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs aux prêts et créances et aux passifs sont considérés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif ou du passif, puis sont amortis sur la durée prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Revenus financiers et charges financières

Les revenus financiers comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils courent, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, les intérêts effectifs sur le solde de prix de vente dû aux vendeurs sans intérêt, découlant de regroupements d'entreprises, l'amortissement de la désactualisation des provisions ainsi que des autres charges d'intérêts et frais bancaires.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat (perte) de base par action représente le résultat net (la perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (tel qu'il est défini aux présentes) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net (la perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires correspond au résultat net ajusté (à la perte nette ajustée) après déduction du résultat affecté aux actions préférentielles.

Le résultat dilué par action représente un ajustement des chiffres utilisés pour déterminer le résultat de base par action pour prendre en compte le nombre moyen pondéré des actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation advenant la conversion de tous les instruments de capitaux propres potentiels, dont les unités d'actions différées, les unités d'actions incessibles et les droits à la valeur d'actions liés au rendement, s'ils sont dilutifs.

Les options d'achat d'actions ordinaires potentielles dilutives comprennent le nombre total d'actions ordinaires supplémentaires qui auraient été émises par la Société si les options sur actions offrant des prix d'exercice inférieurs au cours pour l'exercice avaient été exercées, moins le nombre d'actions que la Société aurait pu racheter si elle avait utilisé le produit présumé de l'exercice des options pour racheter ces actions sur le marché libre au cours moyen par action pour la période.

Les actions ordinaires comprennent les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple (définies plus loin aux présentes).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

LIQUIDITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à des restrictions représentent les montants détenus en fiducie conformément à des obligations contractuelles découlant d'une acquisition d'entreprise. Les liquidités soumises à des restrictions dont les restrictions ne devraient pas être exercées au cours des 12 prochains mois sont comptabilisées au titre des actifs non courants dans les états de la situation financière.

AIDE GOUVERNEMENTALE

Certaines filiales sont admissibles aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires. Ces programmes peuvent prendre la forme de subventions, de prêts ou de crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsque la filiale dispose d'un niveau d'assurance raisonnable qu'elle l'obtiendra et qu'elle se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale est comptabilisée comme une réduction du coût de l'élément connexe.

Lors de la préparation des demandes, l'exercice du jugement est requis pour l'interprétation de la réglementation relative à ces programmes, l'évaluation de l'admissibilité des activités des filiales ainsi que la détermination et la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes font l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par le Groupe. La direction évalue les montants à recevoir ou à annuler aux termes de ces programmes. Les montants finaux établis au terme de l'examen et de l'audit peuvent différer des montants comptabilisés et avoir une incidence importante sur la situation financière ou le résultat d'exploitation du Groupe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée d'utilité prévue, à l'aide des méthodes suivantes :

	Méthode	Taux
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Sur la durée du contrat de location

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe comme preneur

Pour tout nouveau contrat conclu, le Groupe détermine si celui-ci constitue un contrat de location ou s'il en contient un. Un contrat de location se définit comme suit : « contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Pour pouvoir utiliser cette définition, le Groupe détermine si le contrat répond aux trois principaux critères suivants :

- le contrat fait état d'un bien déterminé, soit explicitement indiqué dans le contrat, soit implicitement désigné au moment où il est mis à la disposition du Groupe;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation, compte tenu des limites définies de ses droits en vertu du contrat;

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation. Le Groupe évalue s'il a le droit de décider « comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser » tout au long de la durée d'utilisation.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location comme preneur

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est l'objet d'une évaluation au coût, qui tient compte de l'évaluation initiale de l'obligation locative, de tout coût direct initial engagé par le Groupe, d'une estimation de tous les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien à la fin du contrat de location et de tout paiement au titre des contrats de location effectué avant la date de début du contrat de location (déduction faite de tout incitatif reçu).

Le Groupe amortit l'actif au titre de droits d'utilisation selon le mode linéaire, pour la période allant de la date de début du contrat de location jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. De plus, le Groupe procède à un test de dépréciation de l'actif au titre de droits d'utilisation si des indicateurs permettent de penser qu'il est pertinent de le faire.

À la date de début du contrat de location, le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location non versés à cette date, dont l'actualisation a été établie selon le taux d'intérêt implicite en vertu du contrat de location si ce taux est aisément disponible, ou selon le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements au titre des contrats de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent des paiements fixes (y compris des paiements fixes en substance), des paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, des montants que le Groupe s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle et des paiements découlant d'options dont le Groupe a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

À la suite de l'évaluation initiale, l'obligation locative sera réduite des paiements versés et accrue pour tenir compte des intérêts. L'obligation sera réévaluée pour tenir compte de toute réévaluation ou modification, ou de tout changement apporté aux paiements fixes en substance.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant se reflète dans l'actif au titre de droits d'utilisation, ou dans la perte nette si l'actif au titre de droits d'utilisation est déjà ramené à zéro.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur selon les mesures de simplification. Au lieu de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements ayant trait à ces éléments sont comptabilisés à titre de charge dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe comme bailleur

À titre de bailleur, le Groupe classe chacun de ses contrats de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant que contrat de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et classé en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas.

Lorsque le Groupe agit comme bailleur intermédiaire, il comptabilise de façon distincte les intérêts liés au contrat de location principal et au contrat de sous-location. Le Groupe évalue le classement d'un contrat de sous-location en tenant compte de l'actif au titre de droits d'utilisation découlant du contrat de location principal, et non en tenant compte de l'actif sous-jacent. Si le Groupe applique l'exemption décrite précédemment à un contrat de location principal à court terme, il classe alors le contrat de sous-location à titre de contrat de location simple.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de relations clients, des accords de non-concurrence et de solutions d'affaires pour utilisation interne et de licences d'utilisation de logiciels. Les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels (les « logiciels ») sont comptabilisées au coût. En outre, les solutions d'affaires pour utilisation interne développées à l'interne sont capitalisées si elles répondent à des critères particuliers de capitalisation relatifs à la faisabilité technique et financière et si le Groupe démontre sa capacité et son intention de les utiliser. L'amortissement des solutions d'affaires pour utilisation interne commence une fois que la solution est prête à être utilisée. Les relations clients, les solutions d'affaires pour utilisation interne et les licences d'utilisation de logiciels acquis lors de regroupements d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Le Groupe amortit ses immobilisations incorporelles selon le mode d'amortissement linéaire, ou encore une méthode qui reflète la structure selon laquelle les avantages économiques futurs de l'actif devraient être utilisés au cours de sa durée d'utilité prévue, comme suit :

	Mode	Période
Relations clients	Amortissement linéaire/ utilisation économique	De 3 à 10 ans ou selon la durée des contrats sous-jacents
Accords de non-concurrence	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Logiciels	Amortissement linéaire	3 ans

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque actif sont revus au moins une fois par année, à la date de clôture.

GOODWILL

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition, et il est évalué après déduction du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DU GOODWILL

Échéancier des tests de dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations incorporelles et du goodwill du Groupe est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait avoir subi une dépréciation. À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. En ce qui concerne les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, ils sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, généralement au 31 mars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Tests de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être individuellement soumis aux tests sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'unité génératrice de trésorerie, ou au groupe d'unités génératrices de trésorerie, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est faite sous réserve d'un test de plafonnement du coût entier d'un secteur opérationnel et reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins d'information interne. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat net consolidé. Les pertes de valeur constatées relativement aux unités génératrices de trésorerie qui comprennent le goodwill sont attribuées proportionnellement, d'abord à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'UGT (groupe d'UGT), mais non au-delà du plus élevé parmi les éléments suivants :

- la juste valeur diminuée des coûts de sortie;
- la valeur d'utilité de l'actif individuel, si elle peut être déterminée.

Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est pas reprise. Pour ce qui est des autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture à la recherche d'indices démontrant que la perte a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises comprennent les coûts de transactions liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles se réalisent ou non, les coûts d'intégration des entreprises acquises, y compris les loyers excédentaires, les gains ou pertes à la modification de contrats de location, la cession d'actifs non essentiels et les frais de transition relatifs aux intégrations de systèmes, de même que les coûts de séparation découlant d'intégrations et de changements importants à la structure de gestion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation. Les provisions du Groupe pourraient comprendre les provisions pour litiges et réclamations découlant du cours normal des activités et les obligations de démantèlement au titre des contrats de location simple d'immeubles de bureaux. Le Groupe pourrait comptabiliser des provisions pour restructuration liées aux regroupements d'entreprises et aux coûts de cessation d'emploi engagés dans le cadre de ses initiatives d'amélioration de la productivité. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsque la valeur temporelle de l'argent a un effet significatif, les provisions sont actualisées au moyen du taux avant impôts courant. La hausse de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que coût financier. Les provisions pour litiges et réclamations se fondent sur l'expérience antérieure, les tendances courantes et d'autres hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les estimations portent sur la période durant laquelle les événements sous-jacents à la procédure se sont produits et sur le degré de probabilité d'une issue défavorable.

Les passifs relatifs au démantèlement ont trait à des immeubles visés par des contrats de location simple qui contiennent des clauses exigeant la remise des lieux à leur état initial à l'échéance du contrat. La provision est établie en utilisant la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives.

Des provisions pour restructuration, constituées principalement des coûts de séparation, sont comptabilisées lorsqu'un plan officiel détaillé mentionne l'activité ou une partie de l'activité concernée, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes, des calendriers appropriés, et qu'il a été communiqué aux personnes concernées.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan pour les impôts différés.

Les impôts exigibles sont comptabilisés relativement aux montants prévus à payer ou à recevoir selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en fonction des différences temporaires déductibles ou imposables entre les montants comptabilisés aux fins d'états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs selon des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui entreront en vigueur pendant l'exercice au cours duquel les différences devraient être recouvrées ou réglées. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres selon le classement de l'élément auquel ils se rattachent.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte, et les différences liées aux participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporaires imposables générées par la comptabilisation initiale du goodwill.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur différentes entités imposables qui ont l'intention de régler les passifs et les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales, ces crédits d'impôt et ces différences temporaires déductibles non utilisés pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont révisés à toutes les dates de clôture et diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent se réalise.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions à droit de vote subalterne, les actions à droit de vote multiple et les actions préférentielles qui ne sont pas rachetables ou qui ne sont rachetables qu'au gré du Groupe sont classées comme des capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote multiple et d'actions préférentielles ainsi que d'options sur actions sont déduits des capitaux propres, déduction faite des éventuelles incidences fiscales. Les dividendes à payer par la Société à ses actionnaires, dividendes qui sont établis au gré du Conseil et conformément aux modalités de chaque catégorie d'actions (note 12), sont constatés lorsqu'ils sont déclarés. Les dividendes versés sur les actions à droit de vote subalterne, sur les actions à droit de vote multiple et sur les actions préférentielles sont constatés à titre de distributions dans les capitaux propres.

Lorsque le capital-actions constaté dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, déduction faite de toute incidence fiscale, est constaté comme une réduction du capital-actions à hauteur de la valeur attribuée aux actions, tout excédent étant attribué au surplus d'apport dans la mesure où celui-ci résulte d'un excédent net du produit sur le coût à l'annulation ou à la revente d'actions de la même catégorie dans la mesure où un surplus d'apport existe (l'attribution se fait directement aux résultats non distribués dans le cas où un surplus d'apport relatif à la même catégorie d'actions n'existe pas), et tout escompte étant attribué au surplus d'apport. Les employés admissibles peuvent acheter des actions à droit de vote subalterne au prix en vigueur (juste valeur), dans le contexte du régime d'achat d'actions décrit à la note 12.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'achat d'actions

La Société administre un régime d'achat d'actions pour les employés admissibles de la Société et de ses filiales. Aux termes du régime, le Groupe verse des cotisations correspondant à celles effectuées par les employés jusqu'à un pourcentage maximal du salaire brut de l'employé. Les cotisations versées par le Groupe sont comptabilisées en salaires au titre du coût des revenus ainsi que des charges de vente, générales et administratives.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Lorsque la Société achète ses propres actions aux fins d'annulation au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la contrepartie payée, y compris les coûts marginaux qui y sont directement imputables (nets d'impôts), est déduite des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société, jusqu'à ce que les actions soient annulées. Lorsque les actions sont annulées, l'excédent de la contrepartie payée par rapport à la valeur attribuée moyenne des actions achetées aux fins d'annulation est passé en charges dans le déficit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régime incitatif à long terme (le « RILT »)

La Société administre un RILT pour les employés et les administrateurs admissibles de la Société et de ses filiales qui prévoit différents types d'attributions, notamment des options sur actions réglées en instruments de capitaux propres, des unités d'actions différées (« UAD »), des unités d'actions incessibles (« UAI ») et des droits à la valeur d'actions liés au rendement (« UAR »). Le Conseil peut, à sa discrétion, choisir de régler les UAI et les UAR en espèces. La Société comptabilise les UAI et les UAR à titre d'attributions réglées en instruments de capitaux propres, étant donné que le Conseil compte régler ces attributions par l'émission d'actions.

La juste valeur de la charge de rémunération fondée sur des actions est établie en fonction de la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution dont les droits devraient être acquis pendant la période d'acquisition des droits, avec un ajustement correspondant par l'intermédiaire du surplus d'apport. En ce qui concerne les options sur actions, le coût de rémunération est évalué selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. En ce qui concerne les UAI et les UAD, le coût de rémunération est évalué à la juste valeur de l'action à droit de vote subalterne sous-jacente à la date d'attribution. Les modalités de chaque attribution de UAR, notamment les objectifs de rendement lié ou non au marché, sont déterminées par le Conseil. Pour la tranche des UAR dont l'émission dépend des conditions de rendement lié au marché, le montant des UAR comptabilisé à titre de charge est ajusté en fonction d'une estimation de la juste valeur évaluée selon la méthode de Monte Carlo, qui tient compte des conditions de rendement lié au marché à la date d'attribution. Pour la tranche des UAR dont l'émission dépend des conditions de rendement non lié au marché, le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient répondre aux conditions de service connexe et de rendement non lié au marché, de sorte que le montant comptabilisé ultimement soit fondé sur le nombre d'attributions qui répondent aux conditions de service connexe et de rendement non lié au marché à la date d'acquisition des droits. Le Conseil aura décidé si les objectifs de rendement ont été atteints ou non.

Les renoncations sont estimées à la date d'attribution et sont incluses dans l'évaluation des charges et ajustées ultérieurement de façon à tenir compte des événements réels. Quant aux attributions dont les droits sont acquis progressivement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée selon le mode d'amortissement linéaire pendant la période d'acquisition des droits.

Toute contrepartie versée par les participants au moment de l'exercice d'options sur actions est portée au crédit du capital-actions avec toute autre charge de rémunération fondée sur des actions initialement comptabilisé dans le surplus d'apport.

Lorsque les UAD, les UAI et les UAR sont réglés, la juste valeur de l'attribution comptabilisée est retirée du surplus d'apport et portée au crédit du capital-actions.

JUGEMENT IMPORTANT DE LA DIRECTION POUR L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation de l'impact de la COVID-19

Les mesures mises en place aux exercices 2022 et 2021 pour combattre la pandémie de COVID-19 ont entraîné une incertitude accrue quant à la conjoncture mondiale et ont eu des répercussions sur les entreprises. Le Groupe a revu ses estimations, ses jugements et ses hypothèses utilisées dans la préparation de ses états financiers consolidés, y compris la détermination de l'existence éventuelle d'indicateurs de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles, notamment le goodwill, les pertes de revenu estimatives au titre d'accords à prix forfaitaire, le risque de crédit lié à ses contreparties, et les estimations et les jugements servant à mesurer ses actifs d'impôts différés.

En raison des répercussions potentielles des incertitudes quant à la conjoncture mondiale sur les activités et la situation financière du Groupe et à la demande des clients de façon générale, il est possible que le Groupe procède à des révisions des estimations et des hypothèses au cours des prochaines périodes. Bien que la direction estime que les perturbations causées par la COVID-19 se poursuivront après l'exercice 2022, elle estime que les estimations et hypothèses à long terme du Groupe n'exigent pas d'autres révisions, la direction continue toutefois de suivre de près et de surveiller la situation et ses répercussions sur les activités du Groupe.

L'information relative aux jugements critiques pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés est présentée dans la note suivante :

Détermination des unités génératrices de trésorerie – l'identification des UGT et le regroupement d'actifs dans les UGT respectives reposent sur l'information disponible actuellement concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont le Groupe gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché qu'elles desservent. Ainsi, les UGT identifiées par le Groupe aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM US et ERP US.

Détermination de la fusion de secteurs opérationnels – le Groupe fait appel à son jugement relativement à la fusion de secteurs opérationnels à des fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. Le Groupe a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte un seul secteur à présenter en raison de caractéristiques économiques similaires, y compris la nature des services fournis à ses clients, les types de clients qui composent sa clientèle et le cadre réglementaire dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Subventions, prêts et crédits d'impôt – le Groupe est admissible aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires, lesquels sont comptabilisés à titre de réduction du coût de l'élément connexe lorsqu'il dispose d'un niveau d'assurance raisonnable et qu'il se conformera à toutes les conditions pertinentes du programme. Le Groupe interprète la réglementation relative à ces programmes, évalue l'admissibilité de ses activités et veille au repérage et à la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes sont assujetties à l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par le Groupe. Ces interprétations servent à déterminer les montants à recevoir ou à annuler aux termes de ces programmes et elles font l'objet d'un examen et d'un audit qui pourraient aboutir à des conclusions considérablement différentes des montants comptabilisés par le Groupe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L'information relative aux hypothèses et aux incertitudes relatives aux estimations décrites ci-après qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice est présentée dans les notes suivantes :

Comptabilisation des revenus découlant des accords à prix forfaitaire – Le Groupe comptabilise les revenus découlant des accords à prix forfaitaire, lesquels peuvent se prolonger au-delà d'une période de présentation de l'information financière. Les revenus découlant de ces accords à prix forfaitaire sont comptabilisés au fil du temps, selon une évaluation de la progression d'après la meilleure estimation qu'a faite le Groupe du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou du total des heures de travail attendues et des risques liés à l'avancement des projets. De plus, la détermination des prévisions de coûts liés à l'avancement d'un contrat se fonde sur des estimations qui peuvent être affectées par différents facteurs, notamment le coût des ressources et de la main-d'œuvre, ainsi que les réclamations potentielles de clients. Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires du Groupe, ainsi que sur l'expérience antérieure de celui-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques servent à estimer le pourcentage d'avancement.

Dépréciation des actifs non courants – le test de dépréciation pour le goodwill est fondé sur des estimations internes de la valeur d'utilité du Groupe faite des coûts de sortie et il fait appel à des modèles d'évaluation tels que le modèle de flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses sur lesquelles repose la détermination, par le Groupe, de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie comprennent les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation actualisés prévus futurs, les estimations des taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et le coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôts. Les variations de ces estimations peuvent avoir un effet significatif sur les calculs du montant recouvrable et, ultimement, sur le montant de toute dépréciation du goodwill comptabilisé. Se reporter à la note 8 pour des renseignements complémentaires sur les hypothèses qui ont été utilisées.

Regroupement d'entreprises – le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises en appliquant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée et les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à la juste valeur. Le Groupe établit la juste valeur en utilisant les techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent généralement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par le Groupe et peuvent porter sur le rendement futur des actifs connexes, les taux d'actualisation et les taux d'attrition. La contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Actifs d'impôts différés – le Groupe a recours à son jugement pour déterminer la probabilité d'un bénéfice imposable futur, pour estimer la mesure dans laquelle des actifs d'impôts différés seront réalisés. Les estimations sont fondées sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées du Groupe, après ajustement pour tenir compte des éléments importants qui ne sont ni imposables ni déductibles et des limites spécifiques d'utilisation des crédits ou pertes d'impôts non utilisés. Les règles fiscales et les stratégies de planification fiscale dans plusieurs territoires où le Groupe exerce ses activités sont prises en considération. Le Groupe exerce son jugement pour évaluer des faits et circonstances précis aux fins d'évaluation des incertitudes juridiques, économiques ou autres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

FUTURES NORMES COMPTABLES

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines modifications apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par le Groupe. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations à apporter aux normes existantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe, sont données ci-après :

Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, « Présentation des états financiers », pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. En juillet 2020, l'IASB a publié les modifications définitives en vue de différer la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins 12 mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent ce qui suit : le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie; lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut ignorer uniquement les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres. La direction analyse actuellement, mais n'a pas encore déterminé, l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe.

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers et l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative. Les modifications aident les entités à présenter des informations à fournir sur les méthodes comptables plus utiles pour les principaux utilisateurs d'états financiers, comme suit :

- en remplaçant l'exigence de présentation d'information sur les « principales » méthodes comptables conformément à IAS 1 par une exigence de présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables. Conformément à ces modifications, une méthode comptable est significative si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers;
- en fournissant des indications dans l'énoncé de pratiques en IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Lorsqu'une entité applique les modifications à IAS 1, elle peut également appliquer les modifications à l'énoncé de pratiques en IFRS 2. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Modifications à IAS 8, Définition d'estimations comptables

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, afin d'introduire une nouvelle définition des « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement d'estimations comptables ». Les modifications apportent également des précisions visant à aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables doivent être appliqués de façon prospective. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IAS 37 – Contrats déficitaires : Coûts d'exécution du contrat

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié « Contrats déficitaires : Coûts d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37) », qui vient préciser les coûts dont une société doit tenir compte pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats en vigueur à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. À la date de première application, l'effet cumulatif de l'application des modifications est comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou, s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres. Les chiffres comparatifs ne sont pas retraités. À l'heure actuelle, le Groupe applique la méthode du coût de prestation différentiel pour calculer les coûts d'exécution d'un contrat. Cependant, l'application de la méthode de la capitalisation du coût entier ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les états financiers.

Modifications apportées à IAS 12 – Impôts sur le résultat

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, « Impôts sur le résultat », afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent. Les sociétés seront donc tenues de comptabiliser l'actif d'impôts différés et le passif d'impôts différés pour tenir compte de ces différences temporaires qui prennent naissance à la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une obligation de démantèlement. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Alithya services TI inc.

Aperçu

Le 1^{er} avril 2021, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de R3D Conseil inc. (maintenant Alithya services TI inc.) (« Alithya TI » ou « R3D ») (l'« acquisition de R3D »), une société privée du Québec spécialisée dans les solutions numériques.

Le prix d'achat a été payé par l'émission de 25 182 676 actions à droit de vote subalterne de la Société, au prix de 3,20 \$ l'action, ce qui représente le cours de clôture de l'action à la TSX en date du 1^{er} avril 2021, par des paiements en espèces de 978 000 \$ et par la prise en charge de crédateurs et charges à payer et de la dette à long terme, respectivement de 45 000 \$ et de 8 887 000 \$ à la date de clôture.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge ainsi que l'évaluation de la contrepartie de l'acquisition ont été établies. L'acquisition de R3D est comptabilisée à l'aide de la méthode de l'acquisition.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes d'environ 1 646 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Répartition du prix d'acquisition

La répartition de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition d'Alithya services TI inc.	\$
Actifs courants	
Trésorerie	577
Débiteurs et autres créances	9 985
Travaux en cours	7 169
Charges payées d'avance	91
	17 822
Actifs non courants	
Crédits d'impôt à recevoir	2 053
Immobilisations corporelles	2 207
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 982
Immobilisations incorporelles	52 777
Actifs d'impôts différés	763
Goodwill	42 491
	121 095
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	15 069
Impôts à payer	155
Revenus différés	125
Tranche courante des obligations locatives	592
Tranche courante de la dette à long terme	8 887
	24 828
Passifs non courants	
Obligations locatives	3 620
Passifs d'impôts différés	11 084
	39 532
	81 563

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration d'Alithya TI dans les activités existantes du Groupe. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition d'Alithya services TI inc.	\$
Montant payé en espèces	978
Émission de 25 182 676 actions à droit de vote subalterne	80 585
Contrepartie totale transférée	81 563

Contribution d'Alithya TI aux résultats du Groupe

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, la date de l'intégration administrative d'Alithya TI au sein de l'entité juridique acquise, Alithya TI a généré des revenus d'environ 51 002 000 \$, une perte de 4 595 000 \$, qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 3 805 000 \$ et des coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises de 3 683 000 \$. Depuis l'acquisition de R3D, en vue de l'intégration administrative de celle-ci, tous les nouveaux contrats et les nouveaux employés en lien avec l'entreprise acquise étaient comptabilisés dans d'autres entités canadiennes du Groupe.

Vitalyst, LLC

Aperçu

Le 31 janvier 2022, la Société a acquis la totalité des titres de participation émis et en circulation de Vitalyst, LLC (« Vitalyst ») (l'« acquisition de Vitalyst »), une société américaine spécialisée dans l'expérience employé et le changement transformationnel.

L'acquisition de Vitalyst a été réalisée pour une contrepartie totale de 45 362 000 \$ US (57 592 000 \$), qui comptait certains créditeurs et charges à payer pris en charge de 2 279 000 \$ US (2 893 000 \$), une dette à long terme de 30 150 000 \$ US (38 279 000 \$) et d'un montant en espèces de 12 933 000 \$ US (16 420 000 \$). La contrepartie est assujettie à des ajustements relatifs au fonds de roulement et à d'autres ajustements, et comprend une clause d'indexation supplémentaire sur le résultat potentiel pouvant atteindre 1 000 000 \$ US (1 270 000 \$) exigible avant le 31 mai 2023.

La juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie de l'acquisition a été établie de manière provisoire, en attendant la réalisation d'une évaluation. Si de nouveaux renseignements sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition de Vitalyst étaient obtenus dans l'année suivant cette date et que ces nouveaux renseignements imposaient un ajustement des montants mentionnés ci-dessous ou révélaient des provisions supplémentaires pour des conditions qui existaient à la date de l'acquisition de Vitalyst, les justes valeurs seraient alors révisées. L'acquisition de Vitalyst est comptabilisée à l'aide de la méthode de l'acquisition.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes d'environ 1 652 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Répartition du prix d'acquisition

La répartition préliminaire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition de Vitalyst, LLC	\$
Actifs courants	
Trésorerie	1 116
Débiteurs et autres créances	6 301
Travaux en cours	1 101
Charges payées d'avance	1 403
	9 921
Actifs non courants	
Autres actifs	157
Immobilisations corporelles	583
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 975
Immobilisations incorporelles	26 323
Goodwill	31 498
Total des actifs acquis	72 457
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	5 237
Revenus différés	7 936
Tranche courante des obligations locatives	1 007
Tranche courante de la dette à long terme	38 584
	52 764
Passifs non courants	
Obligations locatives	3 273
Total des passifs pris en charge	56 037
Actifs nets acquis	16 420

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'à son expertise. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition de Vitalyst, LLC	\$
Montant payé en trésorerie	16 420
Clause d'indexation sur le résultat	—
Contrepartie totale transférée	16 420

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Contribution de Vitalyst aux résultats du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les activités de Vitalyst ont généré des revenus d'environ 4 980 000 \$, une perte de 1 219 000 \$, ce qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 569 000 \$ et des coûts d'acquisition et d'intégration de 1 693 000 \$.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} avril 2021, le revenu et le résultat net avant impôts pro forma relatifs à l'acquisition de Vitalyst pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se seraient établis respectivement à 31 427 000 \$ et à 5 715 000 \$. Ces montants ont été calculés en se fondant sur les résultats de Vitalyst et ils ont été ajustés pour tenir compte :

- des différences de méthodes comptables entre le Groupe et Vitalyst;
- du retrait des coûts de transaction engagés par Vitalyst du 1^{er} avril 2021 au 31 janvier 2022;
- de l'amortissement additionnel qui aurait été comptabilisé en présumant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1^{er} avril 2021.

4. DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCES

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs et autres créances, montant net	98 289	67 049
Autres créances	2 578	2 314
	100 867	69 363

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au	31 mars 2022				31 mars 2021			
	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût	1 738	2 889	6 149	10 776	2 333	3 190	5 611	11 134
Ajouts	56	1 444	219	1 719	553	1 195	1 682	3 430
Ajouts au moyen d'acquisitions d'entreprises (note 3)	79	591	2 120	2 790	—	—	—	—
Cessions/mises hors service	—	—	—	—	(1 150)	(1 217)	(1 106)	(3 473)
Écart de conversion	1	1	6	8	2	(279)	(38)	(315)
Total partiel	1 874	4 925	8 494	15 293	1 738	2 889	6 149	10 776
Cumul des amortissements	111	1 100	1 116	2 327	699	1 752	1 511	3 962
Charge d'amortissement	337	996	1 235	2 568	381	765	715	1 861
Cessions/mises hors service	—	—	—	—	(964)	(1 188)	(1 103)	(3 255)
Écart de conversion	—	(13)	(1)	(14)	(5)	(229)	(7)	(241)
Total partiel	448	2 083	2 350	4 881	111	1 100	1 116	2 327
Valeur comptable nette	1 426	2 842	6 144	10 412	1 627	1 789	5 033	8 449

6. CONTRATS DE LOCATION

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation suivants ont trait à des biens immobiliers assortis de droits d'utilisation.

Au	31 mars 2022	31 mars 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	11 118	11 492
Acquisitions	7 117	2 611
Amortissement	(2 867)	(1 906)
Réexamens ^{a)}	(161)	(830)
Correction de valeur pour les incitatifs à la location	—	28
Effet du taux de change	(61)	(277)
Valeur comptable nette	15 146	11 118

^{a)} Durant l'exercice, le Groupe a conclu une entente de sous-location d'une partie de ses locaux pour bureaux à un sous-locataire. La sous-location a donné lieu à la décomptabilisation de l'actif au titre de droits d'utilisation lié aux locaux pour bureaux et à la comptabilisation d'une créance locative à court terme, dans les autres créances, et d'une créance locative à long terme, dans les autres actifs, respectivement de 0 \$ et de 849 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

6. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Obligations locatives

Au	31 mars 2022	31 mars 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	15 459	13 232
Acquisitions	8 647	2 611
Paiements au titre des contrats de location	(3 413)	(1 992)
Incitatifs à la location	—	2 243
Intérêts au titre des contrats de location	725	595
Réexamens	(88)	(830)
Allègement	—	(110)
Effet du taux de change	(67)	(290)
Solde de clôture	21 263	15 459
Tranche courante	3 510	1 923
	17 753	13 536

Les paiements contractuels relatifs aux obligations locatives au 31 mars 2022 sont les suivants :

Au	31 mars 2022
	\$
Moins de un an	4 302
De un an à deux ans	4 270
De deux à cinq ans	10 244
Plus de cinq ans	5 229
Total des paiements non actualisés au titre de contrats de location à la clôture de la période	24 045

Montants comptabilisés à titre de perte nette

Exercices clos les	31 mars 2022	31 mars 2021
	\$	\$
Intérêts relatifs aux obligations locatives	725	595
Paiements variables au titre des contrats de location	2 766	2 487
	3 491	3 082

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 était de 6 179 000 \$ et de 4 479 000 \$, respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au	31 mars 2022				31 mars 2021			
	Relations clients	Logiciels	Accords de non-concurrence	Total	Relations clients	Logiciels	Accords de non-concurrence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût	67 720	4 334	6 902	78 956	73 722	4 377	7 530	85 629
Ajouts, achats	—	22	—	22	—	7	—	7
Ajouts au moyen d'acquisitions d'entreprises (note 3)	78 804	296	—	79 100	—	—	—	—
Ajouts générés à l'interne	—	1 339	—	1 339	—	159	—	159
Cessions/mises hors service	—	(999)	—	(999)	(2 933)	(29)	(237)	(3 199)
Écart de conversion	(558)	(3)	(16)	(577)	(3 069)	(180)	(391)	(3 640)
Total partiel	145 966	4 989	6 886	157 841	67 720	4 334	6 902	78 956
Amortissement cumulé	38 033	2 471	1 862	42 366	31 970	1 242	613	33 825
Amortissement	11 925	1 007	1 353	14 285	8 996	1 258	1 485	11 739
Cessions/mises hors service	—	(737)	—	(737)	(2 933)	(29)	(236)	(3 198)
Total partiel	49 958	2 741	3 215	55 914	38 033	2 471	1 862	42 366
Valeur comptable nette	96 008	2 248	3 671	101 927	29 687	1 863	5 040	36 590

8. GOODWILL

Le Groupe a effectué le test de dépréciation annuel du goodwill au 31 mars 2022 pour UGT, lesquelles sont classées dans les catégories suivantes :

Au	31 mars 2022					
	Canada	France	EPM É.-U.	ERP É.-U.	Aucune répartition ^{a)}	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	34 644	137	8 915	29 210	—	72 906
Acquisition d'entreprises (note 3)	42 491	—	—	—	31 498	73 989
Écart de conversion	—	(9)	(63)	(205)	(530)	(807)
Valeur comptable nette	77 135	128	8 852	29 005	30 968	146 088

Au	31 mars 2021					
	Canada	ADT	France	EPM É.-U.	ERP É.-U.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	26 950	7 694	150	10 012	32 802	77 608
Écart de conversion	—	—	(13)	(1 097)	(3 592)	(4 702)
Valeur comptable nette	26 950	7 694	137	8 915	29 210	72 906

^{a)} Au 31 mars 2022, la répartition provisoire du prix d'acquisition de Vitalyst a donné lieu à un goodwill de 30 968 000 \$ qui n'a pas encore été réparti dans une UGT.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

8. GOODWILL (SUITE)

À la date d'évaluation du 31 mars 2022, le Groupe a changé son regroupement d'actifs afin d'identifier les UGT de l'exercice précédent en fusionnant l'UGT Canada avec l'UGT Alithya Digital Technology Corporation (ADT) pour former une seule UGT Canada. Les UGT ont été fusionnées en raison de l'intégration accrue, des synergies de vente et du partage des ressources au sein des deux UGT.

Le Groupe a exécuté le test de dépréciation annuel aux 31 mars 2022 et 2021 et il a conclu qu'aucune perte de valeur ne s'était produite.

Afin de déterminer si le goodwill a subi ou non une perte de valeur, la valeur comptable de l'UGT a été comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée selon les calculs de la valeur d'utilité, qui prévoient une projection triennale, suivie d'une extrapolation des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation futurs attendus des durées d'utilité restantes, selon un taux de croissance à long terme déterminé par la direction. La valeur actualisée des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation futurs attendus de chaque UGT est déterminée au moyen d'un coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôts pertinent qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette UGT.

Les hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation pour chaque UGT sont présentées dans le tableau suivant :

Au	31 mars 2022			
	Canada	France	EPM É.-U.	ERP É.-U.
	%	%	%	%
CMPC après impôts	11,9	16,7	15,2	15,3
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation*	3,4	2,6	2,7	2,7

* Le taux de croissance à long terme est établi en fonction de recherches publiées de l'industrie.

Au	31 mars 2021				
	Canada	ADT	France	EPM É.-U.	ERP É.-U.
	%	%	%	%	%
CMPC après impôts	10,8	11,2	14,6	13,2	13,4
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation*	3,4	3,4	4,5	3,4	3,4

* Le taux de croissance à long terme est établi en fonction de recherches publiées de l'industrie.

Aucune variation raisonnablement possible concernant les hypothèses clés mentionnées précédemment ne pourrait entraîner un excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie France, EPM US et ERP US.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

8. GOODWILL (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, deux hypothèses clés ayant trait au Canada ont été soulevées comme étant susceptibles d'entraîner un excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable en cas de modification. La variation des hypothèses relatives au calcul des valeurs recouvrables sur une base individuelle, tel qu'il est indiqué ci-dessous, pourrait faire en sorte que, pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur recouvrable corresponde à la valeur comptable si toutes les autres valeurs demeurent constantes :

	Augmentation différentielle du CMPC après impôts	Baisse différentielle du taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation
	Points de base	Points de base
Canada	170	240

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	26 604	15 196
Charges à payer	26 903	11 130
Rémunération à payer	31 396	22 020
Taxes à la consommation à payer	3 694	2 662
Obligations de prestation contenues dans les contrats conclus avec des clients	1 013	563
Provision	50	—
	89 660	51 571

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

10. DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme du Groupe :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») ^{a)}	66 631	31 023
Prêts garantis ^{b)}	8 596	—
Prêt subordonné non garanti ^{c)}	17 500	—
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 3 100 000 \$, sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 5,8 %), remboursable le 3 avril 2022	3 100	2 988
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 1 800 000 \$, sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 6,0 %), remboursable le 1 ^{er} octobre 2022	1 748	1 649
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 8 519 000 \$ (6 825 000 \$ US), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 6,0 %), remboursable le 13 décembre 2022	8 178	7 770
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 3 259 000 \$, sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 5,7 %), remboursable le 1 ^{er} février 2022	—	3 112
Billets à ordre non garantis (4 800 000 \$ US en 2021) ^{d)}	—	6 034
Report de paiements des déductions à la source (1 219 000 \$ US; 1 878 000 \$ US en 2021) ^{e)}	1 521	2 361
Autres	120	213
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 754 000 \$ et de 477 000 \$)	(718)	(199)
	106 676	54 951
Tranche courante de la dette à long terme	19 316	35 134
	87 360	19 817

^{a)} La facilité de crédit dispose d'un montant pouvant atteindre 125 000 000 \$ et les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent. La facilité de crédit est offerte sous forme d'avances à un taux préférentiel, d'avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), d'acceptations bancaires et de lettres de crédit, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,25 % à 1,00 %, ou encore au taux des acceptations bancaires ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 1,50 % à 2,25 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers.

À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a fourni une hypothèque de premier rang sur la totalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué, et une sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec sur les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, le Groupe est tenu de satisfaire certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. La facilité de crédit vient à échéance le 1^{er} avril 2024 et peut être renouvelée par périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

^{b)} Le 24 novembre 2021, le Groupe a conclu des prêts garantis avec Investissement Québec pour le financement de ses crédits d'impôt remboursables pour 2021 et 2022, jusqu'à concurrence du montant le moins élevé entre 90 % du crédit d'impôt remboursable et 4 670 000 \$ et 5 832 000 \$, respectivement pour 2021 et 2022. Les prêts garantis portent intérêt au taux préférentiel canadien majoré de 1,00 % et sont garantis par une hypothèque de premier rang sur la totalité des crédits d'impôt remboursables faisant l'objet du financement, ainsi que par une hypothèque de rang inférieur sur les débiteurs et autres créances. Les prêts garantis sont remboursables à la première des dates suivantes à survenir : la date d'obtention des crédits d'impôt remboursables à recevoir, ou les dates d'échéance du 31 mars 2023 pour les crédits d'impôt remboursables de 4 670 000 \$ pour 2021 ayant fait l'objet du financement, et du 31 mars 2024 pour les crédits d'impôt remboursables de 3 926 000 \$ pour 2022 ayant fait l'objet du financement.

^{c)} Le 28 septembre 2021, le Groupe a conclu un contrat de prêt subordonné non garanti de 10 000 000 \$ avec Investissement Québec, qui porte intérêt à un taux allant de 6,00 % à 7,25 % établi et remboursable sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Conformément aux modalités du prêt, le Groupe est tenu de satisfaire certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

Le 28 janvier 2022, le prêt subordonné non garanti a été modifié et augmenté à 20 000 000 \$. Il porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 % sur la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$, établi et remboursable sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Un montant de 7 500 000 \$ a été prélevé sur le prêt, la somme restante de 2 500 000 \$ demeurant accessible sous réserve de certaines conditions. La date d'échéance a également été prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2025.

^{a)} ^{d)} Aux 31 mars 2022 et 2021, le Groupe respectait toutes ses clauses restrictives financières.

^{d)} En raison de la pandémie de COVID-19, le 5 mai 2020, cinq filiales américaines du Groupe ont obtenu du financement conformément au Paycheck Protection Program (« PPP »), établi par la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (la « CARES Act ») et administré par la Small Business Administration (« SBA ») des États-Unis, et ont pris des engagements à l'égard de billets à ordre non garantis (les « billets ») d'un capital global de 6 300 000 \$ US (7 932 000 \$). Les billets sont assortis d'une échéance de cinq ans, à un taux d'intérêt annuel de 1,00 %, avec report de paiements jusqu'à la date à laquelle une décision sera rendue quant à l'annulation applicable relativement à toute portion des billets qui pourrait ne pas être annulée.

Aux termes de la CARES Act, les bénéficiaires d'un prêt dans le cadre du PPP peuvent demander l'annulation de la totalité ou d'une portion des prêts accordés dans le cadre du PPP, prêts qui ont été demandés par le Groupe entre le 17 novembre 2020 et le 5 janvier 2021. Le Groupe comptabilise l'annulation à titre d'aide gouvernementale et applique une réduction correspondante du coût de l'élément connexe (note 17). Une telle annulation est à déterminer, sous réserve des limites et des règles de la SBA, en fonction de la nécessité du prêt au moment où la demande a été présentée et de l'utilisation opportune des fonds du prêt pour couvrir les charges salariales, y compris les paiements nécessaires pour maintenir les prestations pour soins de santé de l'assurance collective, et certains frais de location, coûts des services publics et frais d'intérêt hypothécaire ainsi que le maintien en poste des employés et les niveaux de rémunération. Les prêts accordés dans le cadre du PPP, même après un avis d'annulation de la SBA, sont assujettis à faire l'objet d'un audit par la SBA pendant les six ans qui suivent un tel avis.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe a comptabilisé un montant total de 5 868 000 \$ (4 800 000 \$ US) et de 1 898 000 \$ (1 500 000 \$ US) pour l'exercice clos le 31 mars 2021 à titre d'aide gouvernementale pour les prêts accordés dans le cadre du PPP. Le Groupe a obtenu la confirmation de décisions d'annulation pour la totalité des cinq prêts accordés dans le cadre du PPP, prêts qui ont été octroyés en mai 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

^{e)} La CARES Act permet aux employeurs de reporter le versement de leur part des cotisations sociales durant la période commençant le 27 mars 2020 et se terminant le 31 décembre 2020 ou à la date où la Société reçoit la décision du prêteur d'annuler le prêt accordé au titre du PPP, selon la première éventualité. La moitié des déductions à la source reportées a été versée le 31 décembre 2021, et le reste, dû le 31 décembre 2022.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge (recouvrement) d'impôts pour l'exercice s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôts exigibles		
Charge (recouvrement) d'impôts exigibles pour l'exercice	(20)	1 515
Charge (recouvrement) d'impôts exigibles totale	(20)	1 515
Recouvrement d'impôts différés		
Établissement et reprise de différences temporaires	(3 007)	(3 797)
Recouvrement d'impôts différés total	(3 007)	(3 797)
Total des recouvrements d'impôts	(3 027)	(2 282)

Le taux d'impôt effectif du Groupe est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada, et il s'établit comme suit :

Exercices clos les	31 mars			
	2022		2021	
	%	\$	%	\$
Perte avant impôts		(18 575)		(19 620)
Taux d'imposition de la Société prévu par la loi	26,5	(4 922)	26,5	(5 199)
Charge de rémunération fondée sur des actions non déductible	(3,6)	663	(4,2)	815
Autres éléments non déductibles et exempts d'impôt	1,3	(238)	(2,8)	549
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	(7,2)	1 340	(10,6)	2 076
Autres	(0,7)	130	2,7	(523)
Taux d'imposition effectif	16,3	(3 027)	11,6	(2 282)

Le taux d'impôt applicable du Groupe correspond aux taux combinés au Canada s'appliquant dans les territoires où le Groupe exerce ses activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Actifs et passifs d'impôts différés

Les montants comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière sont présentés ci-après :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Passifs d'impôts différés	(9 962)	(2 980)
Actifs d'impôts différés	7 247	7 465
	(2 715)	4 485

Les variations des différences temporaires durant l'exercice s'établissent comme suit :

Au	31 mars 2022				31 mars 2021				
	Solde d'ouverture	Comptabilisation dans le résultat net	Comptabilisation dans les capitaux propres	Acquisition d'entreprises	Total	Solde d'ouverture	Comptabilisation dans le résultat net	Comptabilisation dans les capitaux propres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs et autres déductions fiscales	13 116	2 804	—	1 348	17 268	11 052	2 064	—	13 116
Frais de financement différés	558	(110)	113	15	576	700	(142)	—	558
Total des actifs d'impôts différés	13 674	2 694	113	1 363	17 844	11 752	1 922	—	13 674
Immobilisations incorporelles et goodwill	(6 129)	2 373	—	(11 683)	(15 439)	(7 873)	1 744	—	(6 129)
Crédits d'impôt et autres	(3 060)	(2 060)	—	—	(5 120)	(3 284)	131	93	(3 060)
Total des passifs d'impôts différés	(9 189)	313	—	(11 683)	(20 559)	(11 157)	1 875	93	(9 189)
Valeur comptable nette	4 485	3 007	113	(10 320)	(2 715)	595	3 797	93	4 485

Au 31 mars 2022, des actifs d'impôts différés nets de 1 127 000 \$ ont été comptabilisés relativement aux entités qui ont subi des pertes au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. Compte tenu du niveau de bénéfice imposable historique ou des prévisions quant à un bénéfice imposable futur, la direction est d'avis qu'il est probable que les avantages fiscaux afférents à ces actifs d'impôts différés nets se réaliseront pour la Société.

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration	Canada
	\$
2041	663
2042	1 256
	1 919

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Pertes fiscales pouvant faire l'objet de reports prospectifs pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé

Date d'expiration ^{a)}	États-Unis
	\$
2036	1 981
2037	15 739
Indéterminée	22 957
	40 677

^{a)} Des pertes d'exploitation nettes de 24 147 000 \$, dont une tranche de 15 739 000 \$ vient à échéance en 2037 et une tranche de 1 981 000 \$ vient à échéance en 2036, sont limitées en raison de règles fiscales américaines qui s'appliquent à l'acquisition de Edgewater Technology, Inc. De plus, la Société i) a déclaré des pertes qui s'élèvent à environ 29 551 000 \$ (dont les dates d'échéance se situent de 2023 à 2042) et ii) compte des différences temporaires déductibles nettes qui s'élèvent à environ 18 884 000 \$ pour lesquelles aucun avantage fiscal différé n'a été comptabilisé.

12. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL AUTORISÉ

Aux 31 mars 2022 et 2021, la Société avait un nombre illimité d'actions sans valeur nominale comme suit :

- actions à droit de vote subalterne, à raison de une voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société;
- actions à droit de vote multiple, à raison de dix voix par action, de rang égal aux actions à droit de vote subalterne quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société, chaque action étant convertible, au gré de son détenteur, en action à droit de vote subalterne à raison d'une action contre une, et étant automatiquement convertie au moment de sa transmission à une personne qui n'est pas un détenteur autorisé ou du décès d'un détenteur autorisé, sauf si elle est acquise d'une autre manière par tout détenteur autorisé restant conformément aux modalités de la convention de vote conclue entre les détenteurs autorisés;
- actions préférentielles, pouvant être émises en séries, chaque série étant de rang égal aux autres séries, mais de rang supérieur à toute catégorie de rang inférieur, et de rang supérieur aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple quant au droit de recevoir des dividendes et le reliquat des biens de la Société en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation des affaires de la Société. Les actions préférentielles seront assorties des droits de vote et des droits de conversion que le Conseil de la Société établira au moment de leur émission, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

CAPITAL ÉMIS

Au 31 mars 2022, le capital-actions émis de la Société s'établissait comme suit :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	51 373 822	193 552	7 321 616	3 985
Actions émises conformément à l'acquisition de rémunération fondée sur des actions attribuée lors d'acquisitions d'entreprises	834 324	2 935	—	—
Actions émises en contrepartie de l'acquisition de R3D (note 3)	25 182 676	80 585	—	—
Actions émises dans le cadre du placement privé	8 143 322	24 686	—	—
Actions achetées à des fins d'annulation	(349 400)	(1 244)	—	—
Exercice d'options sur actions	2 750	10	152 632	518
Conversion d'actions	302 632	182	(302 632)	(182)
Règlement d'unités d'actions différées	63 874	195	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2022	85 554 000	300 901	7 171 616	4 321

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, 376 250 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 975 000 \$ US (1 249 000 \$), reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement des droits à une contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida, 300 192 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 1 086 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de R3D (note 3), 25 182 676 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 80 585 000 \$, ont été émises.
- Dans le cadre d'un placement privé conclu le 31 janvier 2022, un total de 8 143 322 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 3,07 \$ l'action pour une contrepartie en espèces de 25 000 000 \$; de ce total, 6 514 658 actions à droit de vote subalterne ont été émises à une entité contrôlée par un administrateur et le solde de 1 628 664 actions a été émis à Investissement Québec. La Société a engagé des coûts d'émission d'actions d'un montant de 427 000 \$, déduction faite des impôts différés de 113 000 \$, pour une contrepartie nette en espèces de 24 686 000 \$.
- L'achat aux fins d'annulation de 349 400 actions à droit de vote subalterne au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a donné lieu à une contrepartie totale en espèces de 1 160 000 \$ et à une valeur comptable de 1 244 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 84 000 \$ a été porté au crédit des résultats non distribués.
- Au total, 155 382 options sur actions ont été exercées, et 2 750 actions à droit de vote subalterne et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 528 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 299 000 \$; une tranche de 229 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

- 302 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur comptable de 182 000 \$ ont été converties en 302 632 actions à droit de vote subalterne par deux administrateurs de la Société.
- 63 874 UAD ont fait l'objet d'un règlement et 63 874 actions à droit de vote subalterne d'une valeur de 195 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.

Au 31 mars 2021, le capital-actions émis de la Société s'établissait comme suit :

	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	50 904 533	191 820	7 168 984	3 515
Rémunération fondée sur des actions acquises au cours de la période, émises à l'acquisition d'entreprises	458 071	1 686	—	—
Exercice d'options sur actions	3 500	14	152 632	470
Règlement d'UAD	7 718	32	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	51 373 822	193 552	7 321 616	3 985

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au premier anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, la Société a choisi de ne pas convertir les droits à une contrepartie en actions au premier anniversaire en actions à droit de vote subalterne. Elle a plutôt choisi le règlement, pour une contrepartie en espèces totale de 975 000 \$ US (1 276 000 \$), ce qui a entraîné le rachat d'un instrument de capitaux propres acquis, lequel a été comptabilisé à titre de réduction des résultats non distribués et du surplus d'apport, selon des montants de 72 000 \$ et de 1 204 000 \$ respectivement. La Société a continué de comptabiliser les droits à une contrepartie en actions aux anniversaires des 13 décembre 2021 et 2022 à titre d'instruments de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida, 300 189 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 1 086 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au premier anniversaire.
- Au total, 156 132 options sur actions ont été exercées, et 3 500 actions à droit de vote subalterne et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 484 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 300 000 \$; une tranche de 184 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 7 718 UAD ont fait l'objet d'un règlement et 7 718 actions à droit de vote subalterne d'une valeur approximative de 32 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Régime d'achat d'actions

Aux termes du régime d'achat d'actions de la Société, le Groupe verse un montant équivalant à un pourcentage de la cotisation de base de l'employé, selon le poste occupé par l'employé. L'employé peut effectuer des cotisations supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant total, incluant les cotisations de base, correspondant à 10 % de son salaire brut annuel. Le Groupe ne verse toutefois pas de cotisations de contrepartie à l'égard de ces cotisations supplémentaires. Les cotisations de l'employé et celles du Groupe sont versées à un administrateur indépendant qui achète des actions à droit de vote subalterne sur le marché libre au nom de l'employé par l'intermédiaire de la TSX ou du NASDAQ. La charge liée aux cotisations du Groupe est comptabilisée à titre de rémunération fondée sur des actions.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé l'exécution d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre qui a par la suite été approuvée par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société peut racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 5 462 572 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 10 % du flottant de la Société à la clôture des marchés le 8 septembre 2021.

Les acquisitions au titre de l'offre publique de rachat ont commencé le 20 septembre 2021 et prendront fin le 19 septembre 2022, ou à la date à laquelle la Société aura acquis le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne autorisé conformément à l'offre publique de rachat ou à laquelle elle décidera de mettre fin aux acquisitions, selon la première de ces dates à survenir. Toutes les acquisitions d'actions à droit de vote subalterne sont effectuées dans le cadre d'opérations sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'acquisition. Au même moment, la Société a conclu un régime d'achat automatique d'actions (« le régime d'achat automatique d'actions ») avec un courtier désigné relativement à son offre publique de rachat. Le régime d'achat automatique d'actions autorise le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

RILT

La Société exploite un RILT qui prévoit des attributions d'options sur actions, d'actions temporairement incessibles, d'UAI, d'UAR, d'UAD et de droits à l'appréciation d'actions aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales, qui, une fois levés ou réglés, se traduisent par l'émission d'actions à droit de vote subalterne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Options sur actions

Aux termes du RILT de la Société, le Conseil peut attribuer, à son gré, des options sur actions visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Le Conseil fixe le prix d'exercice au moment de l'attribution des options sur actions. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, le Conseil a émis des options sur actions dont le prix d'exercice correspondait au cours de clôture le plus élevé de ces actions à la TSX et au NASDAQ le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'attribution. Cependant, le RILT a été modifié par le Conseil le 9 juin 2021 en vue de permettre qu'à partir de cette date, les options sur actions soient émises à un prix d'exercice qui correspond au cours de clôture des actions à droit de vote subalterne à la TSX le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis, conformément à la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, laquelle convention peut inclure des conditions d'acquisition fondées sur le rendement. L'acquisition des droits se fait généralement quatre ans après la date de l'attribution des options sur actions, et ces droits peuvent être généralement exercés d'ici le dixième anniversaire de la date de l'attribution, sauf en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite ou de cessation d'emploi. Le RILT fait en sorte que le nombre total d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises selon tout type d'attribution aux termes du RILT ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options sur actions pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	3 525 181	3,37	3 172 289	3,72
Attribuées	1 073 302	3,23	755 000	2,26
Éteintes	(192 167)	3,57	(130 163)	4,93
Échues	(166 852)	6,13	(115 813)	5,93
Exercées	(155 382)	1,92	(156 132)	1,92
Solde de clôture au 31 mars	4 084 082	3,23	3 525 181	3,37
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	1 527 805	3,31	1 580 444	3,44

Des 1 527 805 et 1 580 444 options sur actions pouvant être exercées respectivement aux 31 mars 2022 et 2021, 657 896 et 810 528 options sur actions peuvent servir à acquérir des actions à droit de vote multiple aux 31 mars 2022 et 2021, respectivement.

Le 14 juin 2021, Alithya a émis 774 202 et 299 100 options sur actions pour acquérir un total de 1 073 302 actions à droit de vote subalterne, respectivement à la juste valeur à la date d'attribution de 3,23 \$ et de 2,66 \$ US. Le 23 juin 2020, Alithya a émis 570 000 et 185 000 options sur actions pour acquérir un total de 755 000 actions à droit de vote subalterne, respectivement au prix d'exercice de 2,26 \$ et de 1,67 \$ US.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le cours de l'action moyen pondéré à la date d'exercice des options sur actions était de 3,40 \$ (3,10 \$ en 2021).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Les hypothèses utilisées pour déterminer les justes valeurs à la date d'attribution des options sur actions en 2022 et en 2021, selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes, s'établissent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
Hypothèses moyennes pondérées		
Cours de l'action	3,23 \$	2,26 \$
Prix d'exercice	3,23 \$	2,26 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,25 %	0,46 %
Volatilité prévue ^{a)}	34,7 %	34,9 %
Rendement en dividende	—	—
Durée prévue de l'option (en années)	6,6	6,6
Conditions d'acquisition des droits – écoulement du temps (en années)	3,2	3,3

^{a)} Déterminée sur la base de la volatilité observée au sein de sociétés ouvertes exerçant des activités dans des secteurs similaires.

Les tableaux suivants résument le nombre d'options sur actions en circulation, leur prix d'exercice, par devise, et leur durée moyenne pondérée restante, en années :

Au	31 mars 2022		31 mars 2021		
	Prix d'exercice, par fourchette (\$ CA)	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années
	\$				
	1,85 à 2,55	892 896	5,52	1 095 528	5,88
	2,56 à 2,95	120 000	3,09	120 000	4,09
	2,96 à 3,30	938 702	7,45	182 500	5,01
	3,31 à 3,95	673 000	5,71	750 500	6,81
	3,96 à 4,55	455 000	6,59	459 000	7,59
		3 079 598	6,21	2 607 528	6,30

Au	31 mars 2022		31 mars 2021		
	Prix d'exercice, par fourchette (\$ US)	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restante – en années
	\$				
	1,67 à 2,25	180 000	8,23	185 000	9,24
	2,26 à 3,85	818 525	7,12	532 550	6,98
	3,86 à 4,45	—	—	20 856	0,89
	4,59 à 4,85	—	—	47 672	0,49
	4,90 à 5,45	5 959	0,81	131 575	1,00
		1 004 484	7,28	917 653	6,09

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

UAD

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAD visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Les UAD sont réglées à la date prévue par la convention d'attribution applicable conclue par le participant et la Société, pourvu que cette date tombe après la date de cessation d'emploi du participant. Si aucune date de règlement n'est stipulée dans la convention, cette date est réputée être celle qui survient 90 jours après la date de cessation d'emploi du participant pour les participants canadiens admissibles et au moins six mois après la date de cessation d'emploi du participant pour les participants américains admissibles.

Le tableau suivant présente l'évolution des UAD pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	330 246	140 885
Attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés	173 149	197 079
Réglées	(63 874)	(7 718)
Solde de clôture au 31 mars	439 521	330 246

Les UAD émises par la Société étaient pleinement acquises à la date d'attribution et une juste valeur de 576 000 \$ (523 000 \$ en 2021) a été comptabilisée au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions.

UAI

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAI visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Les UAI seront acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution et seront réglées dès que possible après l'expiration de la période d'acquisition, à moins d'indication contraire du Conseil lors de l'attribution.

Le 23 juin 2020, un total de 181 498 UAI dont la date d'acquisition se situe un an après la date d'attribution ont été attribuées à des employés de la Société, conformément aux modalités stipulées dans la convention d'attribution, pour une juste valeur de 2,26 \$ par UAI, soit une juste valeur totale de 410 000 \$. Des actions seront émises à titre de règlement des UAI dès qu'il sera pratique de le faire à la suite du troisième anniversaire de la date d'attribution. Au 31 mars 2022, ces UAI étaient pleinement acquises. La charge de rémunération fondée sur des actions de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est établie à 92 000 \$ (314 000 \$ en 2021).

UAR

Aux termes du RILT, le Conseil, sous réserve des dispositions du RILT et d'autres modalités, peut attribuer des UAR visant des actions à droit de vote subalterne aux employés admissibles et aux administrateurs de la Société et de ses filiales. Les modalités de chaque attribution de UAR, notamment les objectifs de rendement lié ou non au marché, sont déterminées par le Conseil.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Le 14 juin 2021, un total de 332 263 UAR, dont la date d'acquisition des droits se situe trois ans après la date d'attribution, avaient été attribuées pour une juste valeur à la date d'attribution de 3,24 \$ par UAR, soit une juste valeur totale de 1 077 000 \$. Le règlement aura lieu dès qu'il sera pratique de le faire à la suite de l'expiration de la période d'acquisition des droits, mais au plus tard le 15 décembre 2024. La charge de rémunération fondée sur des actions de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est établie à 273 000 \$ (néant en 2021).

Charge de rémunération fondée sur des actions

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions des exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 se détaille comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Options sur actions	851	700
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	1 138	653
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises	1 524	4 051
UAD	576	523
UAI	92	314
UAR	273	—
	4 454	6 241

La rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises comprend ce qui suit :

- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Matricis s'élève à 350 000 \$ (800 000 \$ en 2021);
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition de Travercent s'élève à 722 000 \$ (1 803 000 \$ en 2021);
- En ce qui a trait aux actions à droit de vote subalterne, l'émission dans le cadre de l'acquisition d'Askida s'élève à 453 000 \$ (1 448 000 \$ en 2021).

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Éventualités

De temps à autre, le Groupe peut être partie à divers litiges et diverses réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible d'en prévoir l'issue, compte tenu de l'information actuellement disponible, la direction estime que le règlement des réclamations et des litiges en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe. Les réclamations dont l'issue probable est défavorable sont comptabilisées dans les provisions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

Engagements d'exploitation

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat à la fin de la période, mais n'ayant pas encore été engagées, s'établissent comme suit :

Exercice clos le	31 mars 2022
Licences technologiques, infrastructure et autres	Total
2023	3 975
2024	2 351
2025	1 073
	7 399

14. PARTIES LIÉES

Partie exerçant un contrôle ultime

Au 31 mars 2022, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de ces actions, ce qui représente environ 45,81 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1^{er} novembre 2018, ils ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

Transactions avec des administrateurs et des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction sont les membres du comité exécutif de direction du Groupe. Certains membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions et au régime d'options sur actions. La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction de la Société pour des services est présentée ci-après :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction*	4 312	4 427
Rémunération fondée sur des actions	1 325	1 273
Coûts de cessation d'emploi	317	—
	5 954	5 700

* Les salaires et avantages comprennent la rémunération incitative à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

14. PARTIES LIÉES (SUITE)

En plus des montants ci-dessus, le Groupe s'est engagé à verser à certains membres clés de la direction des prestations supplémentaires d'au plus 5 122 000 \$ (5 450 000 \$ en 2021) en cas d'un changement de contrôle et/ou d'une cessation d'emploi sans motif.

Opérations conclues avec des membres clés de la direction

Dans le cours normal des activités, le Groupe a effectué les opérations suivantes avec une entité contrôlée par un administrateur. Les opérations ont été comptabilisées à la valeur contractuelle de la contrepartie établie, ce qui représente les taux du marché, comme convenu par les parties liées.

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Revenus*	21 100	—

* Conformément à un accord commercial de 10 ans qui prend fin en avril 2031, une entité contrôlée par un administrateur a pris des engagements envers une marge brute annuelle minimale tirée de la prestation de services de consultation, avec des surplus ou des déficiences annuels au titre de ces engagements, qui sont admissibles à certaines dispositions relatives à un report. Si les montants minimaux au titre de l'accord ne sont pas atteints, l'entité devra verser des montants compensatoires selon une formule définie dans l'accord commercial. L'accord commercial peut être prolongé jusqu'en avril 2034, mais les exigences quant à la marge brute annuelle minimale ne s'appliqueront pas à la période du prolongement.

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	4 287	—

15. RÉSULTAT PAR ACTION

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Perte nette	(15 548)	(17 338)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	85 297 843	58 209 375
Perte de base et diluée par action	(0,18)	(0,30)

Les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs en circulation mentionnés à la note 12 ne sont pas compris dans le calcul du résultat dilué par action puisque la Société a subi des pertes et ces instruments de capitaux propres auraient un effet antidilutif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

16. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les variations des passifs du Groupe issus des activités de financement peuvent être classées de la manière suivante :

Au	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Tranche courante de la dette à long terme	Dette à long terme	Total	Tranche courante de la dette à long terme	Dette à long terme	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	35 134	19 817	54 951	1 143	52 086	53 229
Remboursement	(42 590)	(103 919)	(146 509)	—	(49 867)	(49 867)
Produit	—	156 768	156 768	—	53 471	53 471
Total des flux de trésorerie	(42 590)	52 849	10 259	—	3 604	3 604
Acquisitions	38 584	8 887	47 471	—	—	—
Amortissement des charges financières	—	277	277	—	242	242
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat	—	823	823	—	835	835
Annulation d'un prêt dans le cadre du PPP	—	(5 868)	(5 868)	—	(1 898)	(1 898)
Incidences du taux de change	(9)	(1 228)	(1 237)	270	(1 331)	(1 061)
Reclassement de la facilité de crédit (note 10)	—	—	—	31 023	(31 023)	—
Reclassement d'autres dettes à long terme	(11 803)	11 803	—	2 698	(2 698)	—
Total hors trésorerie	26 772	14 694	41 466	33 991	(35 873)	(1 882)
Solde de clôture	19 316	87 360	106 676	35 134	19 817	54 951

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente des renseignements complémentaires sur la perte consolidée :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Charges par nature		
Coûts de rémunération des employés et des contractuels	411 669	277 980
Aide gouvernementale		
- crédits d'impôt ^{a)}	(10 870)	(6 924)
- subventions et annulation de prêt ^{b)}	(6 234)	(6 530)
Autres charges diverses	26 005	21 823
Amortissement des immobilisations corporelles	2 568	1 861
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2 867	1 906
	426 005	290 116
Charges par fonction		
Coût des revenus	321 732	204 626
Charges de vente, générales et administratives	98 838	81 723
Amortissement	5 435	3 767
	426 005	290 116

^{a)} Compris dans le coût des revenus.

^{b)} Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, des montants de 4 910 000 \$ et de 1 324 000 \$ (5 363 000 \$ et 1 167 000 \$ en 2021) sont inclus respectivement dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives.

Certaines filiales du Groupe ont demandé de l'aide financière relativement à la COVID-19 dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). La SSUC est un programme de subvention des salaires lancé par le gouvernement fédéral du Canada à l'intention des employeurs admissibles, afin que ceux-ci puissent acquitter les charges salariales pendant la pandémie de COVID-19. Les montants admissibles obtenus au titre de la SSUC ne sont pas remboursables. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les filiales ont comptabilisé la somme de 239 000 \$ (4 001 000 \$ en 2021) à titre de subventions gouvernementales.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, Alithya France SAS (auparavant, Alithya Consulting SAS), une filiale française, a reçu la somme de 410 600 € (632 000 \$) à titre de subvention gouvernementale, dans le cadre d'un dispositif d'activité partielle du gouvernement français. Le programme est assujéti à certaines limites annuelles par employé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

18. COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION D'ENTREPRISES

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Coûts d'acquisition	3 964	381
Coûts d'intégration	6 808	1 940
Coûts de réorganisation relatifs aux modifications de la structure	845	—
	11 617	2 321

Les coûts d'acquisition sont constitués principalement d'honoraires professionnels engagés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Les coûts d'intégration et de réorganisation relatifs aux modifications de la structure de coûts englobent les coûts de cessation d'emploi et d'avantages sociaux des employés, respectivement de 2 820 000 \$ et de 845 000 \$ (688 000 \$ et 0 \$ en 2021).

19. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2 402	1 185
Intérêts et frais de financement	432	448
Intérêts relatifs aux obligations locatives	725	595
Amortissement des charges financières	277	242
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat	823	835
Revenus d'intérêts	(80)	(31)
	4 579	3 274

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

20. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissent comme suit :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	(15 894)	(5 289)
Impôts à recevoir	628	1 450
Travaux en cours	865	(2 154)
Crédits d'impôt à recevoir	(5 688)	28
Charges payées d'avance	(765)	(944)
Créditeurs et charges à payer	17 651	5 504
Revenus différés	2 083	1 319
	(1 120)	(86)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les activités d'investissement et de financement hors trésorerie comprenaient l'acquisition, du bailleur, d'améliorations locatives à titre d'avantages incitatifs à la location pour un montant de 0 \$ (1 326 000 \$ en 2021) et d'ajouts aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives de 67 000 \$ (0 \$ en 2021).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un montant de 305 000 \$ inclus dans les débiteurs et autres créances et un montant de 849 000 \$ inclus dans les actifs au titre de droits d'utilisation ont été reclassés dans d'autres actifs totalisant 1 154 000 \$ (0 \$ en 2021).

21. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES

Revenus par emplacement géographique

Le tableau suivant présente le total des revenus externes par emplacement géographique en fonction de l'emplacement des clients externes :

Exercices clos les	31 mars			
	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Canada	280 633	64,1	162 764	56,6
États-Unis	142 200	32,5	114 608	39,8
International	15 052	3,4	10 271	3,6
	437 885	100,0	287 643	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

21. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

Actifs non courants par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette totale des actifs non courants du Groupe par emplacement géographique :

Au	31 mars			
	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Canada	154 251	56,4	62 172	48,2
États-Unis	118 023	43,1	65 784	51,0
International	1 299	0,5	1 107	0,8
	273 573	100,0	129 063	100,0

Renseignements sur les revenus et les revenus différés

Une analyse des revenus du Groupe provenant de clients pour chaque principale catégorie de service est présentée ci-après :

Exercices clos les	31 mars			
	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Services de consultation et de soutien aux entreprises – temps et ressources	382 143	87,3	254 155	88,3
Services de consultation et de soutien aux entreprises – prix forfaitaire	45 539	10,4	24 099	8,4
Autres revenus	10 203	2,3	9 389	3,3
	437 885	100,0	287 643	100,0

Au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, pratiquement tous les montants inclus dans le solde d'ouverture des revenus différés ont été comptabilisés à titre de revenus.

Client important

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un client a généré plus de 10 % du total des revenus, soit 63 391 000 \$ (un client a généré plus de 10 % du total des revenus en 2021, soit 30 297 000 \$). Au 31 mars 2022, les débiteurs et autres créances provenant d'un client important se sont établis à 19 771 000 \$, soit 19,6 % du total des débiteurs et autres créances (11 011 000 \$, soit 15,9 % au 31 mars 2021 pour un client important).

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Groupe se composent de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des débiteurs et autres créances, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme. Le Groupe, par son utilisation de ses actifs et passifs financiers, est exposé aux risques suivants : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de change. La haute direction et le Conseil ont la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion lorsqu'ils le jugent nécessaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt relativement au taux variable applicable aux dettes à long terme. Le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt du Groupe s'établit comme suit :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Instruments financiers à taux variable		
Facilité de crédit (note 10)	66 631	31 023
Prêts garantis (note 10)	8 596	—
Autre dette à long terme (note 10)	120	213
	75 347	31 236

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe a établi qu'il est raisonnablement possible qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt applicables aux passifs financiers à taux variable susmentionnés n'ait pas d'incidence importante sur les capitaux propres et la perte nette. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes, notamment les taux de change. Elle a été effectuée sur la même base pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Groupe ait de la difficulté à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers dont il s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le Groupe finance ses activités en combinant les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit, ainsi qu'en émettant des titres de créance et des instruments de capitaux propres. Pour gérer son exposition au risque de liquidité, l'objectif principal du Groupe consiste à maintenir un niveau optimal de liquidité par une gestion active des actifs et passifs, ainsi que des flux de trésorerie. Au 31 mars 2022, le Groupe avait une capacité inutilisée de 58 369 000 \$ (23 976 000 \$ en 2021) aux termes de sa facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang autorisée de 125 000 000 \$ (60 000 000 \$ en 2021).

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant résume la valeur comptable et les échéanciers contractuels, incluant capital et intérêts, des passifs financiers les plus importants.

Au	31 mars 2022					
	Valeur comptable	Total	Un an ou moins	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	53 507	53 507	53 507	—	—	—
Facilité de crédit	66 631	70 775	2 072	2 072	66 631	—
Prêts garantis	8 596	9 060	4 988	4 072	—	—
Prêts non garantis subordonnés	17 500	21 773	1 221	1 221	19 331	—
Soldes de prix d'achat, sans intérêt	13 026	13 419	13 419	—	—	—
Autres passifs (inclus dans la dette à long terme)	120	120	120	—	—	—
Obligations locatives	21 263	24 045	4 302	4 270	10 244	5 229
	180 643	192 699	79 629	11 635	96 206	5 229

Au	31 mars 2021					
	Valeur comptable	Total	Un an ou moins	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	26 326	26 326	26 326	—	—	—
Facilité de crédit	31 023	32 008	32 008	—	—	—
Soldes de prix d'achat, sans intérêt	15 519	16 739	3 259	13 480	—	—
Autres passifs (inclus dans la dette à long terme)	213	213	213	—	—	—
Obligations locatives	15 459	17 866	2 482	2 602	6 756	6 026
	88 540	93 152	64 288	16 082	6 756	6 026

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Aux 31 mars 2022 et 2021, le risque de crédit du Groupe se concentre essentiellement dans la valeur comptable de la trésorerie détenue auprès de banques canadiennes importantes, des débiteurs et d'autres créances, et des travaux en cours. Les valeurs comptables des actifs financiers et des travaux en cours représentent le risque de crédit maximal.

Les pertes de valeur constatées à la perte nette ne sont pas importantes en 2022 et ne l'étaient pas non plus en 2021.

Le risque de crédit relatif aux soldes de trésorerie est minimal puisqu'ils sont détenus dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières réputées sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

En ce qui a trait aux débiteurs et autres créances et aux travaux en cours, le Groupe est exposé à une concentration du risque de crédit lié aux clients les plus importants. Cependant, ce risque de crédit est atténué par la taille relative et par la nature des activités menées par ces clients. En outre, le Groupe compte un important bassin de clients diversifié, constitué de clients évoluant dans différents secteurs d'activité, y compris des banques à notation élevée, des agences gouvernementales, des entreprises de télécommunications et des entreprises de vente au détail. Historiquement, le Groupe n'a procédé à aucune radiation importante.

Afin de gérer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit, le Groupe a établi une politique de crédit selon laquelle le recouvrement des débiteurs et autres créances est une priorité. Le dossier de chaque nouveau client est analysé individuellement aux fins de solvabilité avant la conclusion d'un contrat avec le Groupe. La capacité financière et la liquidité des clients sont évaluées régulièrement, et l'évaluation comprend l'examen du risque de crédit lié au secteur dans lequel les clients exercent leurs activités. Aucun ajustement important n'a été apporté à la réduction de valeur au titre de créances douteuses relativement à cette évaluation. Le Groupe limite également son risque de crédit en établissant des limites de crédit au besoin.

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour les pertes de crédit attendues au titre des débiteurs et autres créances et des travaux en cours au moyen d'une estimation des pertes de crédit. La Société détermine une correction de valeur en fonction d'une évaluation commune et individuelle en tenant compte de son expérience antérieure, d'indicateurs externes et d'information prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront affectés. Dans son évaluation de la correction de valeur, le Groupe a tenu compte des répercussions économiques découlant de la pandémie de COVID-19 sur son évaluation des pertes de crédit attendues, notamment du risque de crédit pour ses clients, étant donné que l'incertitude économique se poursuit. Aux 31 mars 2022 et 2021, la correction de valeur pour les pertes de crédit attendues était négligeable.

Des renseignements sur l'exposition au risque de crédit au titre des débiteurs et autres créances figurent dans le tableau suivant.

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Courant	70 039	44 375
0-30 jours	21 600	17 290
31-60 jours	3 072	2 281
61-90 jours	1 071	632
Plus de 90 jours	2 507	2 471
	98 289	67 049

Pratiquement tous les travaux en cours sont de nature courante.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change du fait de ses opérations dans la mesure où il y a un écart entre les devises dans lesquelles sont libellés la trésorerie, les débiteurs et autres créances, les créditeurs et charges à payer et les emprunts et la monnaie fonctionnelle respective des sociétés du Groupe. Ces instruments financiers sont principalement libellés en \$ US. Les autres devises ont une incidence négligeable sur le risque de change auquel le Groupe est exposé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les données quantitatives relatives au risque de change du Groupe pour les taux de change importants s'établissent comme suit et sont exprimées en dollars canadiens :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie	1 428	681
Débiteurs et autres créances	34	243
Créditeurs et charges à payer	(1 599)	(1 609)
Facilité de crédit	(48 377)	(4 023)
Risque net lié à l'état de la situation financière	(48 514)	(4 708)

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat et des capitaux propres par rapport aux actifs financiers et aux passifs financiers du Groupe et au taux de change \$ US/\$ CA, toutes choses étant égales par ailleurs. Il est fondé sur une fluctuation de +/- 7 % du taux de change \$ US/\$ CA pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (+/- 17 % en 2021). Ce pourcentage a été établi en fonction de la volatilité moyenne de marché du taux de change au cours des 12 mois précédents. L'analyse de sensibilité est fondée sur les instruments financiers libellés en monnaie étrangère du Groupe détenus à chaque date de clôture.

Incidence en \$ CA	Résultat net	
	Hausse	Baisse
Au 31 mars 2022		
\$ US	7 %	Variation (2 638)
Au 31 mars 2021		
\$ US	17 %	Variation (631)

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** – techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée qui sont des prix cotés d'instruments similaires sur des marchés actifs; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données d'entrée autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données d'entrée obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.
- **Niveau 3** – techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des débiteurs et autres créances et des créditeurs et charges à payer constitue une approximation raisonnable de la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux qui seraient actuellement offerts au Groupe pour des dettes ayant les mêmes échéances et conditions (niveau 2). Pour 2022 et 2021, le Groupe a déterminé qu'il n'y avait aucun écart considérable entre la juste valeur de la facilité de crédit, des prêts garantis, du prêt subordonné non garanti et des soldes de prix d'achat et leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable de ces éléments.

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Facilité de crédit	66 631	31 023
Prêts garantis	8 596	—
Prêts non garantis subordonnés	17 500	—
Soldes de prix d'achat, sans intérêt	13 026	15 519
	105 753	46 542

23. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du Groupe se compose de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont les suivants :

- fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des parties prenantes et soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et préserve la capacité de respecter ses obligations financières;
- assurer des liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées;
- offrir aux actionnaires un rendement compétitif sur le capital investi.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

23. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, le Groupe surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et la disponibilité dans le cadre de la facilité de crédit. Alithya gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, le Groupe peut acheter des actions de ses actionnaires, émettre de nouvelles actions, emprunter de la nouvelle dette, emprunter de la nouvelle dette pour rembourser la dette existante (avec des caractéristiques différentes), ou réduire le montant de la dette existante. Le total du capital aux 31 mars 2022 et 2021 se calcule comme suit :

Au	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie	(17 655)	(6 903)
Liquidités soumises à des restrictions	(3 254)	(3 233)
Tranche courante de la dette à long terme	19 316	35 134
Dette à long terme	87 360	19 817
Capital-actions	305 222	197 537
Déficit	(111 654)	(96 190)
Cumul des autres éléments du résultat global	(947)	(508)
Surplus d'apport	7 130	7 173
	285 518	152 827

Le Groupe surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières, comprenant notamment les suivantes :

- le ratio de la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté (qui désigne le résultat avant la charge [le recouvrement] d'impôts, les charges financières nettes, le taux de change, l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions et les coûts non récurrents), défini comme la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté des 12 derniers mois (tel qu'il est défini dans la facilité de crédit);
- le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté, défini comme la dette totale par rapport au BAIIA ajusté des 12 derniers mois;
- le ratio de couverture des charges fixes, défini comme le BAIIA ajusté moins les impôts, les distributions et les dépenses en immobilisations par rapport au total des intérêts débiteurs et des remboursements périodiques prévus du capital.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie liés à l'exploitation comme mesures pour surveiller les résultats d'exploitation. Le BAIIA rajusté et le ratio du BAIIA rajusté, tels qu'ils sont présentés, ne sont pas reconnus aux fins de la présentation des états financiers selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2022 ET 2021

(Montants des tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action indiqués dans les tableaux)

23. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

La disponibilité continue de la facilité de crédit est assujettie à la capacité du Groupe de respecter certaines clauses restrictives relatives au service de la dette et à la couverture des charges fixes, ainsi que d'autres clauses restrictives à caractère positif et négatif, y compris certaines restrictions quant aux distributions sous forme de dividendes ou de remboursements en actions pour un exercice donné, comme il est indiqué dans la convention de crédit.

Le Groupe est assujetti à des clauses restrictives financières aux termes de la facilité de crédit, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. Les clauses restrictives visent les ratios de la créance prioritaire par rapport au BAIIA ajusté, de la dette totale par rapport au BAIIA ajusté et de couverture des charges fixes. Aux 31 mars 2022 et 2021, le Groupe respectait toutes ces clauses restrictives.

24. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 1^{er} juin 2022, la Société a conclu un contrat exécutoire visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de l'entreprise américaine Datum Consulting Group, LLC et ses sociétés affiliées (« Datum ») (l'« acquisition de Datum »). La clôture de l'opération devrait avoir lieu le 1^{er} juillet 2022 et est assujettie aux conditions habituelles d'une opération de cette nature, notamment l'approbation de la Bourse de Toronto.

L'acquisition de Datum sera réalisée pour une contrepartie totale maximale de 45 500 000 \$ US (57 500 000 \$), ce qui inclut l'hypothèse relative à l'estimation des obligations locatives au titre d'IFRS 16 de 500 000 \$ US (600 000 \$), sous réserve d'ajustements relatifs au fonds de roulement et d'autres ajustements. La contrepartie comprend : i) un montant en espèces d'environ 13 700 000 \$ US (17 300 000 \$); ii) un montant de 4 000 000 \$ US (5 100 000 \$) exigible au moyen de l'émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne, iii) une contrepartie en espèces différée d'environ 10 300 000 \$ US (13 000 000 \$) et une contrepartie en actions différée de 4 000 000 \$ US (5 100 000 \$), toutes deux exigibles sur une période de trois ans et iv) une contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 13 000 000 \$ US (16 400 000 \$), exigible en espèces (75 %) et en actions (25 %), en fonction des hausses des bénéfices bruts annuels, disponible sur une période de trois ans.